



## Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.57  
6 novembre 1985

FRANCAIS

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA CINQUANTE-SEPTIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le jeudi 31 octobre 1985, à 15 heures

Président : M. de PINIÉS (Espagne)  
puis : M. HEPBURN (Bahamas)  
(Vice-Président)

Organisation des travaux

Politiques d'apartheid du Gouvernement sud-africain [35] (suite)

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid
- b) Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'apartheid dans les sports
- c) Rapport du Secrétaire général
- d) Rapport de la Commission politique spéciale

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 40.

#### ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais faire part des quelques modifications qui ont été apportées au programme de travail de la semaine prochaine puisque certains changements sont intervenus depuis le dernier avis.

Lundi 4 novembre, l'Assemblée abordera son examen du point 22 de l'ordre du jour, intitulé "La situation au Kampuchea".

Mercredi 6 novembre, l'Assemblée examinera le point 40 de l'ordre du jour, intitulé "Question de la paix, de la stabilité et la coopération en Asie du Sud-Est".

Jeudi 7 novembre, l'Assemblée examinera le point 30 de l'ordre du jour, intitulé "Situation économique critique en Afrique".

Vendredi 8 novembre, le matin, l'Assemblée poursuivra son examen du point 14 de l'ordre du jour, intitulé "Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique".

L'après-midi du même du jour, l'Assemblée abordera son examen du point 146 de l'ordre du jour, intitulé "Appel solennel aux Etats en conflit à cesser sans délai les actions armées et à résoudre leurs différends par la voie des négociations et aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à s'engager à régler les situations de tension et de conflit et les différends existants par la voie politique, et à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, et de toute intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats".

POINT 35 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)POLITIQUES D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN :

- a) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID (A/40/22 et Add.1-4);
- b) RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR L'ELABORATION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE L'APARTHEID DANS LES SPORTS (A/40/36);
- c) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/40/780);
- d) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/40/805)

M. AL-MOSFIR (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Qu'il me soit permis, au début de mon intervention, d'exprimer les félicitations de ma délégation pour les efforts continus qu'elle déploie au Comité spécial contre l'apartheid qui élabore des rapports et fournit des renseignements et des documents à l'opinion publique sur la politique de discrimination raciale pratiquée par le Gouvernement sud-africain. Il ne fait aucun doute que les travaux de ce comité ont permis à la communauté internationale de prendre conscience du problème.

Pendant la célébration du quarantième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, tous les orateurs, quels que soient leurs tendances politiques et leur système culturel, ont été unanimes à condamner le Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud pour ses pratiques colonialistes, racistes et expansionnistes détestables. Ils ont également condamné les actes d'agression commis par le gouvernement de Pretoria en Afrique australe contre des Etats africains indépendants; de tels actes d'agression montrent clairement que l'apartheid constitue une menace très grave non seulement pour les pays africains voisins mais pour la paix et la sécurité internationales et que les peuples africains ne connaîtront la liberté, la justice et l'indépendance qu'une fois éliminé ce système qu'incarne le gouvernement raciste de Pretoria.

Malgré la politique d'oppression et de terreur pratiquée par le Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud contre la population, la révolution en Afrique australe est déterminée à poursuivre la lutte jusqu'à la victoire sur le régime raciste détestable. Mais il faut pour cela des efforts concertés sur le plan international et une volonté politique de la part de l'ensemble de la communauté internationale. De plus, il faut que les Etats Membres mettent en oeuvre les résolutions de l'Assemblée générale en cette année du quarantième anniversaire de l'Organisation.

Le régime raciste en Afrique du Sud n'aurait pas la possibilité de se maintenir et de s'étendre s'il ne bénéficiait pas de l'aide et de l'appui politique

M. Al-Mosfir (Emirats arabes unis)

qui lui sont accordés. Ce régime doit sa force et sa survie à l'appui politique et économique que lui offrent certains pays occidentaux et les monopoles colonialistes. C'est pourquoi nous demandons aux pays industrialisés, à leurs gouvernements et à leurs peuples de faire prévaloir les intérêts nationaux des peuples africains sur leurs intérêts égoïstes qui se traduisent sous forme de profits matériels immédiats. Ils doivent cesser de croire que les sociétés commerciales opérant en Afrique du Sud cherchent à faire régner la justice et l'égalité et à mettre fin au régime raciste. Cette idée est contraire à toute logique.

En juillet de cette année, les autorités de Pretoria ont déclaré l'état d'urgence à l'encontre de la population noire qui revendique son droit légitime à l'indépendance, à l'égalité et à la liberté; mais les lois d'exception ont renforcé la détermination du peuple de l'Afrique du Sud à continuer sa lutte jusqu'à la réalisation de ses objectifs légitimes. Malgré l'incarcération de plus de 3 000 Africains opposés à la politique de discrimination raciale, bien que les mesures barbares prises par le gouvernement aient fait 150 morts, la population continue de résister à l'oppression et à réclamer la justice. Nous ne cherchons pas dans notre intervention à établir la liste des violations par les racistes des droits de l'homme en Afrique du Sud, car nous estimons que le régime de Pretoria est un régime inhumain dont, par conséquent, tous les actes sont contraires aux droits de l'homme et à la dignité humaine. Nous devons tous oeuvrer sincèrement en vue d'éliminer ce régime raciste détestable.

Il est étrange de constater que ceux qui sympathisent avec le Gouvernement de l'Afrique du Sud, l'appuient dans les instances internationales et s'opposent à l'imposition de sanctions contre ce régime raciste en application du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, se posent en défenseurs des libertés des peuples et des individus et de la démocratie. Nous nous demandons comment ils conçoivent la liberté et la démocratie. La liberté et la démocratie mettent l'homme à l'abri de l'oppression et de l'injustice, sans aucune discrimination, et cherchent à préserver sa dignité et son caractère humain.

Nous tenons à rappeler à ceux qui appuient le Gouvernement de l'Afrique du Sud que la volonté des peuples triomphe toujours, comme le prouve l'histoire contemporaine. Citons parmi les enseignements de l'histoire la victoire remportée

M. Al-Mosfir (Emirats arabes unis)

par le peuple libanais contre l'invasion sioniste et celle du peuple du Zimbabwe sur la minorité blanche. C'est pourquoi je tiens à affirmer, au nom de mon pays, que nous appuyons la lutte héroïque du peuple de l'Afrique du Sud pour faire valoir ses droits légitimes. Nous condamnons énergiquement les actes de répression et de terrorisme perpétrés par le gouvernement raciste de Pretoria contre la population africaine. Nous condamnons aussi avec force la collaboration qui existe entre les deux régimes racistes, celui de l'Afrique du Sud et celui de la Palestine occupée.

Bien que les relations entre les régimes racistes implantés en Afrique du Sud et en Palestine remontent à 1948, nous avons remarqué au cours des dernières années une intensification de la coopération entre ces deux régimes, qui représente une alliance effective qui menace la paix et la sécurité non seulement en Afrique australe et au Moyen-Orient mais aussi dans le monde entier. A titre de preuve d'une telle collaboration, je cite M. Robert Mugabe, premier ministre du Zimbabwe, dans le message qu'il a adressé le 21 mars 1985 au Comité spécial contre l'apartheid à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale :

"Rien ne nous confirme davantage la similitude qui existe entre le sionisme et l'apartheid que le niveau croissant indéniable de la coopération politique, militaire et économique entre les Boers et les sionistes. Il s'agit là certainement d'une alliance impie."

Nous avons des preuves catégoriques de la coopération entre les deux entités racistes, en Palestine occupée par les sionistes et en l'Afrique du Sud par des colonialistes occidentaux. Qu'il me suffise de mentionner certains documents des Nations Unies qui démontrent la coopération entre les deux entités racistes : il s'agit notamment des documents A/40/22/Add.2 en date du 14 octobre 1985, A/40/520 en date du 9 août 1985 et A/AC.109/825 en date du 7 mai 1985.

M. Al-Mosfir (Emirats arabes unis)

Lorsque le représentant de l'entité sioniste a pris la parole hier devant l'Assemblée générale, il a dit que le Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud dépendait des importations de pétrole en provenance de la région du Golfe. Comme d'habitude, les sionistes sont capables de falsifier la vérité en citant des chiffres et des dates de telle sorte que ce qu'ils disent revêt une apparence véridique. Ils sont en mesure de falsifier et de tromper, puis ils propagent des mensonges par le biais de leurs systèmes d'information et finissent par croire ce qu'ils racontent. En insistant, hier devant l'Assemblée générale, et au sein de ses commissions au cours des dernières semaines, sur leur mensonge concernant le pétrole, ils n'avaient d'autre but que de détourner la discussion vers des questions secondaires pour défendre leur régime raciste et celui de Pretoria.

Mais pour bien clarifier les choses, je tiens à préciser ce qui suit : premièrement, les Emirats arabes unis souscrivent pleinement aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi qu'aux résolutions de la Ligue des Etats arabes et du Mouvement des pays non alignés qui prévoient un embargo pétrolier et économique contre l'Afrique du Sud; deuxièmement, nous souscrivons totalement aux résolutions pertinentes de l'Organisation de l'unité africaine (OUA); tous les pays amis de l'Afrique connaissent notre adhésion à ces résolutions; troisièmement, en ce qui concerne le contenu du rapport du Bureau de recherche sur les transports maritimes d'Amsterdam, que le représentant sioniste prend pour base pour propager ses rumeurs, je tiens à dire qu'en ce qui concerne les ports de Khorfakan et d'Elfogheirah, les autorités compétentes de mon pays ont souligné l'inexactitude du contenu de ce rapport, ce que prouvent les faits géographiques, car le port de Khorfakan se trouve dans la mer d'Arabie et non pas dans le Golfe. En outre, ce port n'est pas un port de chargement connu et ne peut recevoir les pétroliers. De même, le port d'Elfogheirah se trouve dans la mer d'Arabie et, à ce jour, il n'a pas été découvert de pétrole dans l'Emirat de Fugura où il n'y a d'ailleurs pas de port qui puisse recevoir des pétroliers.

Enfin, les autorités de mon pays réclament pour leurs ventes de pétrole et le chargement de ce pétrole des certificats prouvant l'arrivée des cargaisons à leur destination, au port de déchargement. Les pétroliers des compagnies de transports maritimes, qui opèrent dans les ports de l'Afrique du Sud raciste, ne sont pas autorisées à pénétrer dans les ports de mon pays.

M. Al-Mosfir (Emirats arabes unis)

Au nom de mon gouvernement, je tiens à condamner de manière absolue tous ceux qui traitent avec le régime raciste d'Afrique du Sud et le régime sioniste raciste.

M. FERM (Suède) (interprétation de l'anglais) : La tyrannie raciale de l'apartheid est en train de se démanteler. Une société fondée sur une idéologie étatique de discrimination raciale et sur le déni des droits de l'homme les plus fondamentaux ne saurait survivre. Il est tragique de voir que la minorité blanche, face à une opposition croissante à l'intérieur comme à l'extérieur, ne trouve pas d'autre solution que la répression par la force. Cette assemblée connaît bien la brutalité croissante dont fait preuve le régime d'apartheid. La déclaration éloquente et vigoureuse faite par l'évêque Tutu lundi dernier ne devrait plus laisser subsister de doutes quant à la situation en Afrique du Sud. En outre, le Président du Comité spécial, l'ambassadeur Garba, du Nigéria, nous a présenté scrupuleusement les faits. Les assassinats, la torture et les autres atrocités commises par la police et l'armée sont choses quotidiennes. La semaine dernière encore, le régime a prolongé l'état d'urgence et arrêté des dizaines de dirigeants de l'opposition de la province du Cap. La réaction arrogante et hypocrite du régime à l'opposition interne et externe est bien connue aussi au sein de notre organisation. Les déclarations faites au Conseil de sécurité par le représentant de l'Afrique du Sud ne sont qu'une expression de cette arrogance.

La résistance organisée en Afrique du Sud a atteint un niveau sans précédent. L'appui interne à l'African National Congress (ANC) augmente. Le United Democratic Front (UDF) compte aujourd'hui plus de deux millions de membres. Les syndicats voient leurs effectifs augmenter rapidement. Les opprimés en Afrique du Sud ne semblent plus disposés à attendre que la communauté internationale intervienne. Les Eglises participent activement à la lutte. Une partie des milieux d'affaires souscrit maintenant à l'appel au changement. La fin de l'apartheid ne fait aucun doute. Le régime minoritaire en Afrique du Sud se trouve de plus en plus isolé.

Les raisons pour lesquelles l'Organisation des Nations Unies doit prendre d'urgence des mesures concertées contre l'apartheid sont claires : premièrement, l'apartheid constitue une menace à la paix et la sécurité internationales; deuxièmement, la violation de la paix et l'emploi de la force armée par l'Afrique du Sud contre des Etats souverains voisins deviennent des faits de plus en plus courants; troisièmement, la violation des droits fondamentaux consacrés dans la

M. Ferm (Suède)

Déclaration universelle des droits de l'homme et autres instruments fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies est de plus en plus fréquente en Afrique du Sud; quatrièmement, l'apartheid est aussi un système d'exploitation économique massive.

L'appel en faveur d'une action internationale effective n'est pas simplement un appel humanitaire : c'est une obligation pour tous les signataires de la Charte des Nations Unies que d'entreprendre une telle action. La Charte confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mon gouvernement invite le Conseil et en particulier ses membres permanents à ne pas se soustraire à leur responsabilité en la matière.

La Suède se félicite de l'adoption de la résolution 569 (1985) du Conseil de sécurité, qui constitue un pas dans la bonne direction. Par cette décision, le Conseil de sécurité accepte l'idée de sanctions économiques dans le cas de l'apartheid. Il doit maintenant suivre cette idée et exercer une pression accrue sur l'Afrique du Sud. Des sanctions généralisées et obligatoires sont indispensables à cette fin.

J'aimerais exprimer ici notre grande satisfaction d'avoir pu participer à l'élaboration de la résolution sur une action internationale concertée en vue de l'élimination de l'apartheid, résolution qui, à notre dernière session l'an dernier, a reçu l'appui de la majorité écrasante des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Le but de cette résolution était de susciter, de la part de la communauté internationale, des mesures actives, fermes et constructives, principalement par l'intermédiaire du Conseil de sécurité et, en attendant, par le biais de mesures unilatérales prises volontairement par les gouvernements. Dans cet esprit, nous avons essayé d'aborder la question sans faire intervenir des éléments qui auraient détourné l'attention du problème central, à savoir l'élimination de l'apartheid, ou qui auraient situé la question dans le contexte Est-Ouest. Nous espérons que la résolution de cette année recevra un appui encore plus favorable de l'Assemblée générale. Nous engageons nos amis qui, l'année dernière, estimaient qu'ils ne pouvaient pas souscrire à la résolution de le faire cette année.



M. Ferm (Suède)

Le débat international sur les sanctions a fait de grands progrès. Toutefois, il reste encore quelques forces influentes qui s'opposent aux sanctions. Je trouve souvent que leurs arguments reflètent une certaine hypocrisie et ne tiennent pas compte de la situation réelle. Qu'il me soit permis de faire quelques brefs commentaires sur certains d'entre eux.

Premièrement, on affirme que, puisque les sanctions n'ont pas donné de résultats positifs dans le passé, comme dans le cas de la Rhodésie du Sud, elles resteront sans effet contre l'Afrique du Sud. En fait, les sanctions contre la Rhodésie du Sud ont eu un effet positif. Si elles n'ont pas été plus efficaces, c'est à cause du soutien apporté à la Rhodésie du Sud par l'Afrique du Sud.

L'efficacité des sanctions dépend naturellement de leur ampleur et des pays qui les appliquent. Avec son économie avancée et très développée, l'Afrique du Sud est nécessairement beaucoup plus vulnérable à de telles mesures que ne l'était la Rhodésie du Sud.

Deuxièmement, on affirme que le régime d'apartheid ne s'occupera pas des sanctions économiques. Cependant, les porte-parole de ce régime ont réagi très vivement à la menace de sanctions, y compris certaines mesures prises par mon gouvernement. En Afrique du Sud, la loi interdit même de faire des déclarations favorables aux sanctions.

Troisièmement, on affirme que les sanctions ne feront que renforcer la mentalité d'assiégé du régime minoritaire blanc et intensifieront ainsi la violence. Or il faut rappeler que les sanctions sont un moyen pacifique destiné à transmettre un message politique au Gouvernement de l'Afrique du Sud pour qu'il comprenne qu'il doit résoudre le conflit avec son propre peuple tant qu'il peut le faire pacifiquement.

Le choix d'une autre solution par la communauté internationale, tel qu'un dialogue sans pression efficace avec le régime minoritaire, n'a apporté jusqu'ici aucun résultat vraiment positif. Au contraire, nombreux sont ceux en Afrique du Sud ou ailleurs qui ont condamné une telle politique pour avoir renforcé davantage le régime d'apartheid. Il y a beaucoup de preuves à cet effet.

Quatrièmement, on affirme que les sanctions ne feront que nuire à la majorité en Afrique du Sud et dans les Etats voisins. Mais les sanctions, suivant leur nature, devraient affecter principalement les prérogatives de la minorité blanche, ce qui explique sa violente réaction contre des sanctions.

M. Ferm (Suède)

Quant aux répercussions sur la majorité noire, mon gouvernement a écouté attentivement les représentants de la majorité de la population et s'est rendu compte qu'ils étaient en faveur des sanctions. Cette opinion a été confirmée récemment par une enquête menée parmi la population noire d'Afrique du Sud, qui, en dépit de risques de poursuite, s'est exprimée en faveur des sanctions. Il vaut mieux souffrir pendant quelque temps si cela doit aider à balayer l'apartheid plutôt que de rester sous le joug d'un système injuste et brutal.

En partie pour les mêmes raisons, les Etats de la ligne de front ont adopté une politique similaire.

Cinquièmement, on affirme que les sanctions seraient une violation des obligations internationales. Au contraire, comme je l'ai déjà souligné, en tant que nation nous sommes tenus, conformément à la Charte des Nations Unies, d'agir contre le système d'apartheid. L'apartheid est un cas spécial.

Depuis de nombreuses années, la Suède demande que l'on intensifie la pression internationale sur le régime d'apartheid et elle a pris un certain nombre de mesures unilatérales, seule et en collaboration avec d'autres pays nordiques. Ces mesures ont particulièrement pour but d'encourager les autres pays à appliquer des mesures semblables. Mon gouvernement est donc très satisfait de constater que plusieurs autres gouvernements ont pris des mesures dans la même direction au cours de l'année dernière. L'opposition aux sanctions et à d'autres mesures efficaces à l'encontre de l'Afrique du Sud commence enfin à s'effriter. Mais il reste encore beaucoup à faire.

Il y a 10 jours, les cinq ministres des affaires étrangères des pays nordiques ont adopté un nouveau programme concerté d'action contre l'apartheid qui constituera pour les nouveaux efforts concertés de ces pays une plate-forme contre l'apartheid. Ce programme, qui figure au document A/40/784, est le suivi et l'amplification du programme d'action des pays nordiques de 1978. Outre le renforcement des mesures prises au titre de l'ancien programme, par exemple dans le domaine des nouveaux investissements, des sports et des contacts culturels, le nouveau programme contient un certain nombre de nouvelles mesures telles qu'une recommandation aux entreprises des pays nordiques de s'abstenir de tous échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud et l'interdiction à tous les gouvernements de soutenir la promotion commerciale en ce qui concerne l'Afrique du Sud; des mesures

M. Ferm (Suède)

pour empêcher les gouvernements de faire des achats en Afrique du Sud; l'interdiction de tout nouveau contrat dans le domaine nucléaire et de l'exportation de matériel informatique pouvant être utilisé par l'armée et la police sud-africaines; l'interdiction de louer des biens d'équipement aux entreprises d'Afrique du Sud et de transférer des brevets et des patentes de fabrication à l'Afrique du Sud ou l'adoption de mesures de dissuasion à cette fin; l'abstention d'utiliser les services aériens commerciaux à destination de l'Afrique du Sud.

En outre, les pays nordiques vont intensifier leur aide humanitaire aux réfugiés et aux mouvements de libération en Afrique australe aussi bien qu'aux victimes de l'apartheid et à ceux qui s'y opposent. Ils vont aussi intensifier leur aide au développement aux Etats de première ligne et à la coopération de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe afin de réduire leur dépendance de l'Afrique du Sud.

Outre ces mesures, mon gouvernement a décidé récemment de proposer au parlement un certain nombre d'autres mesures unilatérales telles qu'une interdiction sur les importations de produits agricoles en provenance d'Afrique du Sud et un resserrement des pénalisations en ce qui concerne l'embargo sur les armes des Nations Unies. Mon gouvernement a entrepris en outre des consultations avec les compagnies maritimes suédoises pour éviter le trafic maritime avec l'Afrique du Sud.

Ces mesures unilatérales sont prises en attendant que le Conseil de sécurité décide de sanctions obligatoires globales. A notre sens, ce serait la contribution pacifique la plus efficace à l'élimination de l'apartheid et à l'instauration de la paix et de la démocratie en Afrique du Sud.

Je tiens à souligner que mon gouvernement estime nécessaire que ces mesures s'accompagnent d'une aide accrue à la population d'Afrique du Sud ou aux Etats de la région qui sont les principales victimes de la politique sud-africaine. Il est du devoir de la communauté internationale de faire en sorte que ceux qui souffrent déjà de l'apartheid n'en seront pas plus longtemps victimes.

Dans ce contexte, en tant que président du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, j'attire l'attention de l'Assemblée sur ce fonds ainsi que sur les autres fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour

M. Ferm (Suède)

l'éducation, la formation, l'assistance juridique et autres aux peuples d'Afrique du Sud, de Namibie et des Etats voisins. L'aide humanitaire de la Suède à l'Afrique australe s'élève au total pour cet exercice fiscal à environ 25 millions de dollars. De ce montant, environ cinq millions de dollars sont destinés aux activités civiles de l'African National Congress (ANC) d'Afrique du Sud, programme d'aide directe de la Suède à l'ANC, qui a commencé dès 1972 et n'a cessé de croître depuis. La Suède contribue en outre 175 millions de dollars environ à l'aide au développement aux Etats de première ligne et à la coopération de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe.

M. Ferm (Suède)

Nous nous associons à la majorité écrasante des peuples du monde lorsque nous demandons au Gouvernement de l'Afrique du Sud d'abroger l'état d'urgence actuel, de mettre fin aux procès de haute trahison intentés contre les dirigeants de l'UDF, de mettre en liberté, sans conditions, le dirigeant de l'ANC, M. Nelson Mandela et tous les autres prisonniers politiques, d'instaurer la liberté politique et la liberté d'association et de lever spécifiquement l'interdiction qui pèse sur l'ANC et les autres groupes politiques, d'engager un dialogue inconditionnel avec l'ANC et les autres représentants authentiques de la majorité du peuple sud-africain en vue d'assurer l'égalité de droits politiques à tous les Sud-Africains; de déclarer sans équivoque que le système d'apartheid sera démantelé sans autre délai.

Le fardeau principal de la libération de l'Afrique du Sud reposera avant tout sur les Sud-Africains eux-mêmes. Néanmoins, la communauté internationale est appelée à jouer un rôle important. La Charte des Nations Unies prescrit les instruments dont nous disposons. Nous possédons suffisamment de renseignements qui nous autorisent à les employer.

La communauté internationale doit maintenant éliminer rapidement et par des moyens pacifiques ce système inhumain, pendant qu'il en est encore temps. C'est une honte internationale que l'apartheid n'ait pas encore été éliminé. Aucune autre politique pratiquée par n'importe quel Membre n'a été condamnée aussi unanimement, aussi catégoriquement, et depuis si longtemps par l'Assemblée.

Avant de conclure, qu'il me soit permis une fois encore de me référer à l'évêque Tutu. Il nous a demandé fort pertinemment si, de l'avis du monde, l'on n'aurait pas été plus ému et agi de façon plus décisive si les victimes de la violence en Afrique du Sud avaient été des Blancs. Il nous a dit que la possibilité d'une solution pacifique risquait fort de ne pas durer bien longtemps. A cette quarantième session de l'Assemblée générale, nous avons peut-être, pour la dernière fois, l'occasion de procéder à un démantèlement pacifique de l'apartheid.

Il suffit que les Etats Membres fassent preuve d'une volonté politique plus forte. Avant que la quarantième session ne s'achève, réagissons, contribuons de manière décisive à l'élimination de l'une des menaces les plus persistantes à la paix et à la sécurité internationales et faisons cesser la violation des droits de l'homme la plus flagrante qui soit aujourd'hui à l'ordre du jour de notre Organisation.

M. AKANGA (Togo) : Monsieur le Président, en prenant la parole à ce stade de nos travaux, permettez-moi de vous renouveler les chaleureuses félicitations de la délégation togolaise pour votre brillante élection à la présidence de la quarantième session de l'Assemblée générale de notre organisation. La manière très remarquable dont vous dirigez nos travaux depuis votre élection nous confirme dans notre conviction que la présente session de notre assemblée sera couronnée de succès.

Ma délégation a examiné avec une attention particulière le rapport du Comité spécial contre l'apartheid concernant les pratiques odieuses du système raciste qui régit l'Afrique du Sud. A cet égard, je voudrais, au nom de la délégation togolaise, remercier très sincèrement le Comité spécial pour toutes les actions et toutes les démarches qu'il n'a cessé d'entreprendre de façon soutenue en vue de mobiliser la conscience internationale et de la sensibiliser au phénomène d'apartheid. Ma délégation remercie également toutes les personnes qui, à un titre ou à un autre, sont venues nous apporter le message de la lutte héroïque que les combattants de la liberté mènent avec acharnement pour recouvrer leur dignité sur le sol de leurs ancêtres.

Le Togo salue le courage de ceux qui, partout en Afrique du Sud et à l'intérieur des geôles du régime raciste, poursuivent fermement le combat contre l'oppression et la domination. Il s'associe à la voix de la communauté internationale pour flétrir et condamner l'exécution de Benjamin Moloïse, malgré l'élan international de solidarité visant à obtenir la libération de ce vaillant martyr, tombé le 18 octobre 1985 comme un glorieux soldat au champ d'honneur. Ma délégation est préoccupée par le sort de nombreux autres détenus, en particulier celui de Nelson Mandela, dont elle exige la libération immédiate et inconditionnelle.

L'apartheid est une idéologie abjecte qui n'aurait pas survécu aussi longtemps sans la complicité de certains intérêts occultes et inavouables. Nous, Africains, considérons l'apartheid comme le nazisme et il doit être clair, une fois pour toutes, que l'Afrique est déterminée à combattre jusqu'au bout ce phénomène honteux du siècle.

Aujourd'hui, l'apartheid, sérieusement menacé de démantèlement à l'intérieur et d'isolement à l'extérieur, cherche à tromper l'opinion publique internationale

M. Akanga (Togo)

par de prétendues réformes dont le but réel est de masquer les réalités d'un système horrible et anachronique. L'Afrique n'est pas dupe. Les dirigeants sud-africains doivent abolir d'eux-mêmes l'apartheid avant qu'il ne soit trop tard car leurs atermoiements pourraient déboucher sur le pire.

Il n'y a pas si longtemps, le 11 octobre 1985, devant cette assemblée, Son Exc. M. Atsu-Koffi Amega, ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République togolaise, déclarait :

"Sous la pression de la farouche résistance des combattants de la liberté et des condamnations de la communauté internationale, ainsi que de l'opinion publique mondiale, de sérieuses brèches apparaissent dans le système d'apartheid.

Ainsi, après l'échec patent de la politique de bantoustanisation et des réformes institutionnelles, des membres éminents du parti au pouvoir reconnaissent ... l'aberration de la doctrine de l'apartheid.

... la poursuite de la répression féroce contre la majorité noire et des manoeuvres de déstabilisation contre les pays voisins témoignent de la panique d'un pouvoir raciste acculé au désespoir, conscient qu'il est d'être arrivé à un tournant de son histoire : ou bien l'apartheid se désintègre progressivement de l'intérieur, ou bien il sera détruit dans la violence et sous l'effet de facteurs externes." (A/40/PV.32, p. 52)

Pour leur part, le peuple et le Gouvernement togolais, pour lesquels aucun sacrifice n'est trop grand quand il s'agit de défendre, de préserver et de pérenniser les valeurs de la dignité de l'homme, ne ménageront aucun effort pour aboutir à ce résultat. A cet effet, mon pays a mis en place un comité national anti-apartheid, qui organise chaque année des journées de réflexion contre le racisme, journées au cours desquelles de nombreuses manifestations populaires contre l'apartheid sont animées par des groupes culturels et de jeunes de tous les horizons.

C'est une évidence et un lieu commun de dire que, chaque jour, l'opinion publique internationale se rend compte davantage de la barbarie du régime de Pretoria à l'égard du peuple noir qui ne réclame que son droit le plus élémentaire à la dignité.

M. Akanga (Togo)

Ma délégation est convaincue que le gouvernement de Pretoria est incapable de répondre de manière décisive et responsable aux revendications de l'immense majorité. Les réformes annoncées par ce régime ne sont que des manoeuvres dilatoires visant à étouffer la légitime et courageuse révolte des opprimés et à endormir leur conscience.

Ma délégation invite tous les pays à appuyer sincèrement l'application des sanctions globales afin que l'action menée à l'intérieur aboutisse au démantèlement du système d'apartheid. Tous les Etats devraient appuyer également toute action ou démarche visant à imposer un embargo efficace et total à l'Afrique du Sud sur le pétrole, les armements, la coopération militaire et nucléaire.

Dans cette perspective, la communauté internationale tout entière doit intensifier la pression, car la disparition de l'apartheid permettrait l'avènement d'une société juste dans laquelle la dignité de chaque personne sera prise en compte et respectée. C'est pour parvenir à cette échéance que la communauté internationale doit appuyer la lutte légitime des combattants de la liberté en Afrique du Sud.

C'est le lieu pour ma délégation d'exprimer sa profonde reconnaissance aux institutions spécialisées des Nations Unies pour les efforts qu'elles déploient dans la mise en oeuvre des programmes d'assistance aux peuples opprimés d'Afrique du Sud.

Comme par hasard, en Afrique du Sud même, le cycle de la violence, caractérisée par l'état d'urgence et des actes d'intimidation, se poursuit et se développe. De l'avis de ma délégation, il est grand temps d'agir de front afin de prouver notre attachement aux valeurs de la dignité de l'homme et de faire comprendre au Gouvernement sud-africain que pour l'apartheid le glas a sonné. A cette fin, ma délégation souhaiterait que le Conseil de sécurité envisage des mesures d'urgence en vue d'imposer les sanctions économiques obligatoires aux fins de contraindre le régime de Pretoria à un changement radical de sa politique de ségrégation raciale.

Ma délégation est persuadée que le soutien actif et généralisé de la communauté internationale conjugué avec la lutte des peuples opprimés conduirait inéluctablement à l'élimination du système d'apartheid en Afrique du Sud. C'est donc le moment propice pour la communauté internationale d'agir de façon positive afin d'influencer le cours des événements.



M. Akanga (Togo)

Ma délégation réaffirme avec force qu'on abolira plus rapidement le système d'apartheid si ceux qui détiennent un pouvoir persuasif veulent exercer des pressions efficaces sur Pretoria. La communauté internationale leur saura gré d'avoir contribué à la liquidation de cet odieux système.

Le monde meilleur auquel nous aspirons comporte sur le plan interne l'édification de sociétés démocratiques fondées sur le respect de la dignité de l'homme et sur la tolérance. C'est une de ces sociétés que l'immense majorité des Etats Membres de notre organisation souhaiteraient voir s'instaurer en Afrique du Sud. Il est important donc que la session actuelle de l'Assemblée générale de notre organisation examine les moyens de parvenir à ce but.

M. RABGYE (Bhoutan) (interprétation de l'anglais) : A première vue, les nouvelles parvenant d'Afrique australe sembleraient indiquer une amélioration dans le climat politique de la région. L'Afrique du Sud négocie divers traités de non-agression avec les Etats de première ligne voisins. L'Afrique du Sud se déclare disposée à octroyer l'indépendance à la Namibie. En outre, nous apprenons que l'Afrique du Sud a annoncé des projets destinés à modifier l'apartheid. L'Afrique du Sud, semble-t-il, offre au monde un visage nouveau. Pourquoi alors, malgré ces signes encourageants en apparence, y a-t-il lieu de s'inquiéter plus que jamais?

La consternation de la communauté internationale provient de ce que les politiques fondamentales du Gouvernement sud-africain ne traduisent aucun désir réel de changement constructif et continuent de tendre vers les mêmes objectifs, et ce d'une manière plus agressive encore. Les déceptions et les conflits grandissent de toutes parts.

Nous ne devons pas permettre à une campagne habile de relations publiques d'embrouiller les questions. L'Afrique du Sud continue à prendre une part active dans trois guerres à la fois.

Premièrement, non contente de réduire ses voisins à un état de dépendance économique, l'Afrique du Sud a essayé de déstabiliser les Etats de première ligne par une série de manoeuvres militaires. L'Angola et le Mozambique ont essuyé le plus gros de ces attaques destructrices, mais le Lesotho a été également victime de l'invasion sud-africaine. Bien que l'intégrité territoriale de tous les Etats doive être respectée en tout temps, des événements récents montrent que les traités

M. Rabgye (Bhoutan)

de non-agression auxquels l'Afrique du Sud est partie ne signifient pas grand-chose en fait. Deuxièmement, le Gouvernement sud-africain a continué sa guerre sans merci contre le peuple de la Namibie. La résolution 2145 (XXI) adoptée par l'Assemblée générale en 1966 avait levé le mandat de l'Afrique du Sud sur le territoire connu alors sous le nom de Sud-Ouest africain et, de ce fait, l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud est illégale pour commencer. Mais la mainmise de l'Afrique du Sud sur cette colonie est tenace et, alors que l'Afrique du Sud et ses partenaires, les sociétés transnationales, continuent à exploiter les richesses du pays, l'Afrique du Sud intensifie sa guerre contre les combattants de la liberté reconnus comme tels par les Nations Unies. Le plan destiné à transférer le pouvoir à la Conférence multipartite est une supercherie. Loin de signifier l'indépendance pour la Namibie, ce plan permettrait à Pretoria de maintenir sa domination. Nous devons oeuvrer ensemble en vue d'extirper le colonialisme, que ce soit en Afrique ou ailleurs. Nous ne pouvons nous laisser détourner de cette lutte par des questions qui ne sont pas pertinentes, telles que le "couplage", qui sont de simples prétextes à la poursuite de la politique d'agression

Troisièmement, la plus brutale et la plus tragique de ces trois guerres que livre le gouvernement de Pretoria, est sans doute celle qu'il fait à son propre peuple et qui figure dans ses lois en tant qu'apartheid. En vertu de ce système, plus de 22 millions d'Africains sont complètement exclus du processus politique et n'ont pratiquement aucun droit dans leur propre pays. Aux manifestations pacifiques répondent des tirs d'armes à feu, des arrestations massives et le licenciement de milliers de travailleurs. Cette même politique rigide a créé des bantoustans peu plausibles et des ghettos pour Noirs, appelés "taches noires", ce qui a permis que trois millions de Noirs soient déracinés par la force et que deux millions d'autres soient menacés de déportation. La "nouvelle constitution" ne contient rien qui mène à un démantèlement de cette violence érigée en système étatique, mais la renforce encore. Nous ne pouvons nous réjouir de la disparition, çà et là, de quelques écriteaux "Blancs seulement" et appeler cela un progrès.

Ces trois guerres sont interdépendantes et sont toutes imputables à l'inflexible idéologie de racisme et de colonialisme qui est celle de l'Afrique du Sud. Cela fait partie du legs d'atrocités, telles que la Conférence de Berlin

M. Rabgye (Bhoutan)

de 1884-1885, et c'est une doctrine qui aurait dû être abandonnée dans la honte, il y a longtemps. Mais, puisque le gouvernement de Pretoria persiste néanmoins dans cette voie, je dois répéter la position de mon pays sur ces questions.

Nous demandons à l'Afrique du Sud de se retirer complètement et inconditionnellement de l'Angola, et nous demandons qu'il soit immédiatement mis fin aux actes d'agression et aux autres formes d'ingérence de la part de l'Afrique du Sud dans les affaires des Etats de première ligne voisins.

Nous demandons à l'Afrique du Sud de cesser sa guerre contre le peuple namibien. Nous reconnaissons le droit des Namubiens à l'indépendance et nous soutenons la South West Africa People's Organization (SWAPO), le mouvement de libération nationale, en tant que seul représentant authentique du peuple namibien.

M. Rabgye (Bhoutan)

En outre, nous demandons à l'Afrique du Sud de prendre immédiatement des mesures en vue d'appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui contient le plan des Nations Unies pour la Namibie et qui demeure la seule base acceptable d'un règlement pacifique de la question namibienne. Il est indispensable que ce plan ne soit ni modifié ni contourné.

En ce qui concerne l'apartheid, la position indéfectible de ma délégation est qu'il ne peut pas y avoir de compromis avec ce système absolument injuste. La question est très simple : l'apartheid est un mal. L'apartheid est une forme d'exploitation qui, étayée par le système juridique du pays, dégrade la population qu'elle traite comme une espèce inférieure du fait de la couleur de sa peau. Des lois telles que les lois de l'apartheid sont une perversion de la justice et une violation directe de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Abraham Lincoln, évoquant un problème semblable - l'esclavage des Noirs américains - a dit :

"Apprenez à connaître les chaînes de la servitude et vous préparez vos propres membres à les recevoir. Habités à piétiner les droits des autres, vous avez perdu le génie de votre propre indépendance et vous êtes devenus les dignes sujets du premier habile tyran qui se dressera parmi vous."

Ce tyran habile, dans l'Afrique du Sud d'aujourd'hui, c'est la peur; cette société divisée est une société de la peur où les emblèmes de l'apartheid sont Sharpeville et Soweto et où l'on tire dans le dos de ceux qui forment les cortèges funèbres.

Nous appuyons la résolution 554 (1984) du Conseil de sécurité, qui rejette la prétendue "nouvelle constitution" de l'Afrique car elle "renforcerait encore l'apartheid" et, en conséquence, la déclare nulle et non avenue. En outre, nous appuyons entièrement la résolution de l'Assemblée générale qui déclare que l'élimination de l'apartheid est l'un des grands impératifs des Nations Unies. Nous nous sommes engagés à oeuvrer en vue de l'établissement d'une société non raciale dans une Afrique du Sud unie.

Un aspect de l'apartheid qui n'a peut-être pas reçu assez d'attention est la différence dans les services de santé pour les Noirs et pour les Blancs en Afrique du Sud. Dans les zones urbaines, le risque de mort pour les enfants noirs comparé au risque des enfants blancs est 14 fois plus grand de 1 à 4 ans. De plus, dans

M. Rabgye (Bhoutan)

les régions rurales où vivent la plupart des Noirs, le paludisme, le choléra et la polyomyélite sévissent et sont dans certaines régions à l'état d'épidémie.

Certains ont exprimé l'espoir que l'engagement constructif rendrait l'Afrique du Sud souple et plus disposée à négocier. Comme cela n'a pas été le cas, quelles méthodes d'approche plus efficaces la communauté internationale peut-elle adopter?

D'abord nous devons faire tous les efforts possibles pour appliquer les diverses résolutions que les Nations Unies ont adoptées. Le consensus doit être appuyé par la volonté politique voulue. L'une de ces résolutions, la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité, qui instituait l'embargo obligatoire sur les armes contre l'Afrique du Sud, doit être strictement appliquée. L'Afrique du Sud ne pourrait pas être aujourd'hui le 10ème producteur d'armes sans une aide étrangère. En continuant à alimenter la machine militaire, on aggrave les risques d'insécurité pour l'Afrique australe tout entière.

Nous nous joignons à l'appel en faveur de l'institution d'un embargo obligatoire sur le pétrole contre l'Afrique du Sud. Nous demandons également que l'Afrique du Sud soit isolée dans le domaine des sports, de la culture et des techniques.

Nous demandons à tous les gouvernements de faire acte d'adhérer à la Convention internationale sur la répression et le châtement du crime d'apartheid et de la ratifier.

Il est également important que la communauté internationale appuie ceux qui s'efforcent de provoquer des changements en Afrique du Sud, en donnant assistance aux mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), tels que l'African National Congress of South Africa (ANC) et le Pan Africanist Congress of Azania (PAC).

Nous demandons à la communauté internationale de donner assistance aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins pour leur permettre de se défendre contre l'agression de l'Afrique du Sud et pour protéger les réfugiés.

Nous demandons au Fonds monétaire international de cesser de donner des crédits et d'autres formes d'assistance à l'Afrique du Sud.

Nous félicitons S. Exc. le général J. N. Garba pour son action en tant que président du Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid. Il fait des efforts inlassables en faveur de cette cause et a contribué aussi à sensibiliser

M. Rabgye (Bhoutan)

l'opinion publique dans le monde entier sur cette question, sur son urgence et sur les mesures qui devraient être prises. Il a reçu dans ce travail l'aide d'excellents collaborateurs.

Nous saluons les étudiants, les syndicats, les groupes religieux et les particuliers qui, de leur propre chef, ont organisé des campagnes de désinvestissement et protesté contre les diverses formes de coopération avec l'Afrique du Sud. Ils représentent tous la conscience des pays à qui ils appartiennent, même si leurs gouvernements sont assez peu perspicaces pour traiter avec l'Afrique du Sud. Ces protestataires dévoués représentent l'espérance de demain.

Nous ne pouvons accueillir l'Afrique du Sud dans la communauté civilisée des nations tant qu'elle n'aura pas renoncé au double fléau du racisme et du colonialisme. Son isolement ne pourra prendre fin qu'à ce moment-là. Nelson Mandela, ce grand dirigeant de l'African National Congress, a dit un jour qu'il n'y avait pas de route facile vers la liberté. La majorité des Sud-Africains ne peuvent plus être privés de leurs droits de l'homme; ils ont acheté maintes et maintes fois leur liberté au prix de nombreuses années d'amertume et de lutte. L'Afrique du Sud se trouve aujourd'hui devant une alternative sans précédent : elle peut entendre la volonté de la communauté internationale et reconnaître les droits de tous ses citoyens ou bien elle peut se laisser dériver vers un conflit qui menacera l'Afrique australe tout entière.

En revenant sur sa politique actuelle, l'Afrique du Sud aura tout à gagner; elle se ferait des amis dans le monde entier, désamorcerait la crise actuelle et pourrait exploiter l'immense potentiel humain de toute la population, un potentiel dont une grande partie est aujourd'hui perdue. C'est là une occasion magnifique.

M. ENGO (Cameroun) (interprétation de l'anglais) : Une fois de plus, nous sommes réunis en quelque sorte pour un rite annuel au cours duquel des déclarations brillantes et des émotions humaines intenses reflètent l'indignation universelle et la déception impuissante de l'Afrique devant l'immoralité cruelle, les meurtres et le défi infligé à notre génération par ce système que l'on appelle apartheid.

Il y a 20 ans, la délégation du Cameroun voyait dans ce système le prélude à un désastre monstrueux imminent. Les nouvelles qui parviennent aujourd'hui montrent que non seulement l'explosion a eu lieu mais que les vibrations commencent

M. Engo (Cameroun)

à se faire sentir bien au-delà de ce continent. On a évoqué ici les cris de nos frères humains entraînés dans un extraordinaire crescendo de violence et de destruction. L'évêque Desmond Tutu et d'autres comme lui, dont la haine de la violence ne peut être mise en doute, sont venus ici nous dire ce qui se passait. Nous avons entendu les cris des dirigeants légitimes en Afrique du Sud même qui demandaient tout simplement qu'on leur rende les droits fondamentaux dont jouissent d'autres citoyens de leur patrie.

Par le passé, cette Assemblée universelle a réagi par des montagnes de résolutions et nous avons dit que nous avions à notre disposition un réservoir immense de paroles et de sentiments. Nous avons encouragé les racistes d'Afrique du Sud à continuer à arborer leur sourire sardonique d'ironie et de défi, certains qu'ils sont de pouvoir compter sur l'indolence dont nous avons tous fait preuve une fois les résolutions adoptées.

Et ainsi chaque jour qui passe aggrave les souffrances de la majorité de la population. Les mères doivent mourir avec leurs enfants ou, poussées par le désespoir, se résigner à les voir mourir. Les pères sont contraints d'accepter d'être séparés de ceux qui leur sont chers, tyrannisés par la pauvreté et le chômage. On nous a demandé de rester spectateurs et chaque jour qui passe nous rappelle à quel point ce mal que nous connaissons tous est grand.

M. Engo (Cameroun)

Cette année de célébration doit être différente des autres. Des hommes, des femmes et des enfants meurent pour rien en Afrique du Sud. Leur noble sang versé dans une lutte héroïque pour la liberté nous dit que l'apartheid ne peut pas être réformé, que notre indolence tend à renforcer la volonté des racistes d'arrêter le temps, à nous faire contribuer collectivement à de nouvelles effusions de sang dans toute l'Afrique australe.

Il est grand temps de faire plus que d'exacerber les émotions de la haine et de la condamnation stérile. L'opinion publique internationale est suffisamment éclairée, et dans bien des cas suffisamment mobilisée contre les atrocités en Afrique du Sud, pour exiger que les Nations Unies prennent de nouvelles mesures décisives. Des milliers, voire des millions, d'êtres humains de toutes les classes sur le globe, des législateurs, y compris des sénateurs, des enseignants, des hommes de science, des riches, des pauvres, des Blancs, des Noirs, des nobles, des gens comme tout le monde, se sont unis pour demander des changements radicaux en Afrique du Sud.

Nous avons le devoir envers eux, et surtout envers les victimes immédiates de l'apartheid, d'agir de concert pour mettre un terme à ces tueries insensées. La plupart des dirigeants noirs de l'Afrique du Sud nous ont recommandé le meilleur moyen de le faire. Aucun d'eux n'a jusqu'à maintenant préconisé, à titre de représailles, des massacres de Blancs. Les armes de la mort et de destruction sont entre les mains des oppresseurs. C'est d'eux que doit venir le cessez-le-feu et le "cesse-oppression"; le "cesse-apartheid" doit venir d'eux, c'est-à-dire qu'ils doivent revenir à un comportement civilisé.

N'oublions jamais que le changement est prescrit par l'histoire et par la nature de la création divine. Aucune arme de destruction massive, aucune alliance humaine ne peut l'arrêter. Craignons de faire trop peu, et trop tard. Craignons d'arriver au point où l'animosité entre les races empêchera toute réconciliation future. Les racistes persistent à dire que la liberté et l'élimination de l'apartheid ne se produiront qu'à leur corps défendant. Qu'ils sachent que les Noirs sont prêts à mourir pour cette liberté parce que l'esclavage que représentent les options actuelles les déshumanise. La victoire, dans ces conditions, étant donné la pression croissante de l'opinion publique mondiale, ne peut qu'aller à ceux qui combattent pour la liberté. Or, ce genre de liberté ne milite pas pour



M. Engo (Cameroun)

une société vraiment multiraciale, qui seule pourrait bâtir une nation sud-africaine durable et heureuse.

Des enfants naissent et grandissent dans une atmosphère de conflits humains raciaux pleins d'âpreté. Ils ne connaissent ni l'amour ni la qualité de l'entente qui aident à édifier une nation. Ils hériteront d'un pays déchiré par le racisme et le contre-racisme, terriblement divisé, où vainqueurs et vaincus, déçus, ne respecteront pas les lois, où l'amertume laissée par la méfiance passée, la cruauté et l'injustice empêchent toute joie de vivre.

Nous devons prendre des mesures pour que cet état de choses menaçant cesse avant qu'il ne soit trop tard. Il ne faut pas que les générations futures stigmatisent nos efforts parce que nous aurons laissé le mal persister. Bloquons l'apartheid puis détruisons-le immédiatement. Mettons les populations d'Afrique du Sud en mesure de consacrer les meilleures années de leur vie, à une époque de technologie dynamique, à l'édification de leur unité et au développement de leur pays, et elles pourront contribuer comme les autres à la paix et à la sécurité mondiales. L'Afrique du Sud possède maintenant une capacité nucléaire. Ceci devrait rappeler à toutes les nations grandes et petites que la situation dans cette sous-région nous concerne tous.

Pour relever ces défis, il faudra faire plus que parler, répartir les blâmes et noyer le poisson en faisant intervenir des facteurs extérieurs. Abordons de front la situation grave qui existe en Afrique du Sud. A ceux qui disent craindre que les Africains, ou ceux que l'on appelle les Noirs, soient le plus atteints par les sanctions, nous répondons qu'ils devraient écouter la voix des victimes de l'apartheid. Elles demandent : "Combien de temps encore?", "Combien de morts encore voulez-vous?"; "Voulez-vous vraiment débarrasser l'humanité de ce fléau?". La philosophie et les explications ne les intéressent pas. La patience infinie est le fait des paresseux, et non pas de ceux qui sont privés depuis si longtemps du droit à une vie digne et à la liberté. La souffrance est la même pour les vieux que pour les jeunes.

Même les racistes ont besoin d'un changement rapide pour préserver leurs enfants et leur génération de la rage des représailles. Il faut qu'ils sortent de cette inertie qui semble les isoler de la civilisation et des normes de la religion chrétienne qu'ils disent professer. Si l'on ne veut pas que cela se fasse par le

M. Engo (Cameroun)

recours à la violence physique, en désespoir de cause, de ceux qui se défendent, nous devons maintenant, par notre unité ici même, trouver une autre solution, viable, décisive et efficace, pour sauver l'Afrique du Sud en tant que nation avant qu'il ne soit trop tard.

Nous demandons au Conseil de sécurité d'apporter en l'occurrence une contribution décisive, et, plus encore, nous demandons aux deux superpuissances, les Etats-Unis et l'Union soviétique d'oublier leurs rivalités quand il s'agit de la situation désespérée de l'Afrique australe. Ce n'est pas dans les Etats de première ligne que l'on pourra trouver la solution. C'est à l'intérieur de l'Afrique du Sud même que ces deux géants et leurs alliés doivent montrer qu'ils sont capables de diriger, et non pas simplement de tyranniser ou de menacer, le reste de l'humanité.

Nous ne manquons pas de reconnaître la contribution de pays industrialisés, comme la France, la Nouvelle-Zélande, le Canada et l'Australie, et d'autres avant eux. Nous leur demandons de faire jouer les structures actuelles du pouvoir dans le monde pour sauver cette région de l'Afrique des horreurs et du fléau du conflit et du désastre.

M. FELIX (République dominicaine) (interprétation de l'espagnol) : Une fois de plus, cette instance examine le système cruel et inhumain d'oppression politique en vertu duquel des millions d'êtres humains sont condamnés à des souffrances indicibles par la minorité blanche d'Afrique du Sud que nous connaissons tous comme le régime institutionnalisé de discrimination raciale appelé apartheid.

La position de la République dominicaine à l'égard du régime injuste d'apartheid a été clairement exposée à maintes reprises dans cette instance et de nouveau, le 7 octobre dernier, au cours du débat général de l'Assemblée générale, le Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures de mon pays a exprimé notre point de vue sans équivoque. Permettez-moi de vous citer un passage de son allocution :

"Chaque année, la République dominicaine réaffirme sa vive condamnation de la pratique odieuse de l'apartheid. A cet égard, nous sommes vivement préoccupés par l'aggravation et la détérioration sans cesse croissante de la situation en Afrique où la politique absurde de l'apartheid provoque des souffrances humaines inqualifiables, des arrestations massives et arbitraires et des déplacements forcés d'une grande partie de la population."

(A/40/24, p. 66)

M. Felix (Rép. dominicaine)

Le régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud ne saurait continuer à faire fi de la volonté expresse de la communauté internationale exprimée au Conseil de sécurité, et c'est pourquoi cet organe et l'Assemblée générale doivent continuer à prendre des mesures internationales concertées en vue d'éliminer ce système odieux d'oppression raciale. A cette fin, les résolutions 418 (1977) et 558 (1984) du Conseil de sécurité doivent être respectées et mises en oeuvre intégralement. La République dominicaine, qui est un pays composé de Noirs, de Blancs et de Métis, ne peut que condamner la discrimination raciale, surtout lorsqu'elle revêt la forme d'un régime institutionnalisé qui met en danger la paix, la coexistence et la bonne entente entre les peuples, entre les hommes et les femmes de bonne volonté qui vivent dans la région.

Le gouvernement de Pretoria continue impunément à maintenir un régime politique qui prive les hommes et les femmes de leurs droits les plus élémentaires, qui ont été consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Il ne faut pas que les principes universels de la dignité humaine continuent à être violés par une minorité qui reste sourde aux appels réitérés de la communauté internationale pour qu'il soit mis fin une fois pour toutes à ce régime totalitaire qu'est l'apartheid.

Mon pays a toujours proclamé sa foi en l'Organisation des Nations Unies et en ses institutions, convaincu que les résolutions de cette organisation représentent le meilleur moyen d'éliminer les graves obstacles qui empêchent des millions d'êtres humains en Afrique du Sud de réaliser leurs vœux les plus chers, c'est-à-dire de jouir de leurs droits civiques et politiques aussi bien que des biens matériels que leur offre cette terre.

Nous demandons à l'Afrique du Sud de libérer sans tarder ce grand héros de la lutte nationaliste, Nelson Mandela, incarcéré depuis 30 ans, ainsi que tous les détenus sud-africains dont le seul crime est d'avoir lutté pour la juste et noble cause de l'égalité, de la liberté, de la justice sociale et pour la jouissance de leurs droits. Le régime de Pretoria a le devoir impératif d'abroger les lois de discrimination raciale, de renoncer aux mesures de répression politique et de respecter la vie des combattants de la liberté en Afrique du Sud.

Nous tenons à exprimer notre solidarité au peuple opprimé d'Afrique du Sud et à son avant-garde l'African National Congress. Nous sommes fermement convaincus

M. Felix (Rép. dominicaine)

qu'en ce quarantième anniversaire de la création de cette communauté internationale la minorité blanche de l'Afrique du Sud comprendra enfin que les revendications de la majorité noire en ce qui concerne l'élimination de l'apartheid sont justes et empreintes de dignité humaine, et j'espère que lors d'une prochaine Assemblée générale nous pourrons tous dire ici que le rêve le plus cher et le plus beau de Nelson Mandela, de Benjamin Moloise, de l'évêque Desmond Tutu, est devenu une réalité et qu'en Afrique du Sud, les Blancs, les Noirs et les Métis jouissent de l'égalité totale conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Honneur à cette noble cause du peuple sud-africain et à tous les martyrs qui sont tombés au nom de la liberté du peuple sud-africain.

M. CHARLES (Haïti) : Le débat, cette année, sur la politique d'apartheid du régime sud-africain se tient à un moment où la crise engendrée et entretenue par Pretoria a atteint un degré sans précédent à la consternation de la communauté internationale qui s'interroge sur les moyens d'y remédier.

Tout naturellement, le regard de celle-ci se tourne vers l'Organisation des Nations Unies dont le rôle fondamental est de promouvoir et de défendre la paix, la liberté, l'égalité et la justice dans le monde. Consciente de sa responsabilité, elle s'est attachée, depuis sa création, à contraindre le régime raciste à faire droit, alors qu'il est encore temps, aux revendications légitimes de la majorité pour l'élimination du système d'apartheid et l'établissement d'une société démocratique basée sur l'égalité des droits et des devoirs de tous les citoyens. Rien de plus inacceptable aux partisans d'un régime basé sur la supériorité et l'exploitation raciale. L'on comprend, dès lors, que les nombreuses résolutions et recommandations adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et d'autres instances internationales n'aient pas été suivies d'effet. Bien au contraire, au mépris d'une Organisation des Nations Unies apparemment impuissante et de l'opinion publique mondiale, Pretoria non seulement poursuit sa politique criminelle d'apartheid, mais encore intensifie au moyen de la terreur sa répression de la population autochtone.

Pourtant, l'esprit de résistance n'a jamais été aussi fort. Indomptable, il se manifeste partout : dans les mines, les ateliers, les églises, les écoles, jusque dans les rues où des manifestants, sans défense, sont simplement tués de

M. Charles (Haïti)

sang-froid, prolongeant la liste impressionnante des victimes qui, de Sharpeville à Uitenhage, ont, de façon catégorique, signifié leur opposition absolue à l'apartheid.

En même temps et pour donner bonne conscience à ses alliés, Pretoria se livre à une série de manoeuvres sans conséquences quant au fond du problème mais pourtant qualifiées de réformes ou changements constructifs mais qui, en fin de compte, ne vise que le maintien du régime raciste et la perpétuation de la domination blanche.

M. Charles (Haïti)

D'ailleurs, l'acharnement avec lequel il s'efforce d'écraser la résistance du peuple opprimé, contre lequel sont lâchées non seulement les forces de police mais aussi celles de l'armée couvertes par l'état d'urgence, les mesures de renforcement de son occupation illégale de la Namibie, en violation des résolutions pertinentes des Nations Unies, de même que ses tentatives de pacification ou d'intimidation des Etats voisins, ne laisse aucun doute - s'il y en a jamais eu - sur ses vrais desseins. Ceci a été confirmé par le chef du régime raciste lui-même, en l'occurrence M. Botha, qui, mettant dans l'embarras ses principaux apologistes, devait déclarer dans son discours pour le moins provocateur du mois d'août qu'il n'accepterait jamais la règle de la majorité dans une Afrique du Sud unie, sous prétexte qu'elle conduirait à la domination de la minorité par la majorité. Nous rejetons tout naturellement, in limine, un tel argument qui ne vise qu'à justifier l'inverse.

De toute façon, ce que nous retenons c'est que l'imposteur n'aurait pas pu continuer à persister dans cette voie sans issue, à ignorer les appels à la raison et au bon sens, à refuser de s'asseoir à la table de négociation avec les représentants authentiques du peuple s'il n'avait été activement aidé en cela par des pays dont les hautes valeurs morales ne peuvent qu'en sortir perverties. A cet égard, nous partageons pleinement les préoccupations du Comité spécial contre l'apartheid quand, dans son rapport annuel, il souligne :

"Les efforts regrettables déployés par certaines puissances occidentales pour conférer une certaine respectabilité au régime d'apartheid et leur coopération avec lui, en en faisant leur partenaire dans un prétendu 'processus de paix' ou un agent de réforme." (A/40/22, par. 309)

ou encore quand il insiste sur la nécessité d'appuyer :

"la lutte légitime du peuple opprimé et ... [d'] exercer la plus grande influence possible afin de dissuader les quelques puissances en cause de poursuivre leur désastreuse politique de collaboration avec le régime d'apartheid." (ibid.)

Plus que jamais, l'engagement total des uns et des autres est nécessaire pour une action concertée à la mesure de la situation. Dans cet ordre d'idées, nous nous félicitons des décisions prises récemment par certains pays occidentaux, notamment le Canada, la Nouvelle-Zélande et la France, dont la courageuse initiative au Conseil de sécurité, au mois de juillet, a abouti à l'adoption de la

M. Charles (Haïti)

résolution 569 (1985), par laquelle le Conseil a, pour la première fois, prié instamment les Etats Membres d'imposer des sanctions économiques précises contre l'Afrique du Sud. Quoique ces mesures soient, au demeurant, largement insuffisantes, nous en avons pris néanmoins bonne note et exhortons ces pays à faire avec nous cause commune en vue de l'adoption de sanctions économiques globales et obligatoires, seules aptes à favoriser le déblocage de la situation en Afrique australe.

Si nous avons été encouragés par l'évolution positive dans l'attitude récente des pays occidentaux, nous regrettons de ne pas pouvoir en dire autant de celle de trois d'entre eux qui, pour citer une fois de plus le rapport annuel du Comité spécial contre l'apartheid :

"portent une énorme responsabilité dans la situation en Afrique du Sud, face aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité visant à isoler le régime d'apartheid et à appuyer la lutte légitime du peuple opprimé." (A/40/22, par. 346)

Néanmoins, nous estimons que l'heure n'est point aux récriminations et nous serions prêts à faire abstraction du passé, en dépit de ce qu'on est tenté d'appeler leur collusion avec l'apartheid, moyennant qu'ils reconnaissent ne pas disposer du monopole de la sagesse. Nous sommes prêts à tout oublier s'ils se décident à écouter enfin la voix du peuple martyr, si enfin ils se décident à agir, à l'unisson, avec le reste de la communauté internationale en vue de l'élimination des derniers vestiges du colonialisme, du racisme et de l'apartheid en Afrique australe. Le choix est le leur.

M. BASSOLE (Burkina Faso) : C'est au nom de la justice et de la liberté, au nom de l'indépendance et de la dignité humaine, que ma délégation estime indispensable de prendre part au débat sur la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud.

L'Organisation des Nations Unies est saisie depuis 40 ans de la situation désastreuse qui prévaut dans cette partie du monde. Malgré les efforts déployés pour y mettre fin, tout se passe comme si l'apartheid, que nous avons tous, ou dans notre écrasante majorité, identifié comme étant un crime contre l'humanité, renaissait toujours des cendres de tant de résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies.

M. Bassole (Burkina Faso)

Au regard d'une telle constatation, il nous vient à l'esprit une foule de questions. L'une d'elles, la plus fondamentale à nos yeux, est celle de savoir pourquoi et comment un système aussi abject que celui unanimement condamné et rejeté par tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies sans exception a pu survivre à l'épreuve du temps et à celle de notre volonté commune.

Ils ont peut-être raison ceux qui pensent que l'attention accordée par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité à la politique d'apartheid du régime raciste de Pretoria durant cette longue période n'est rien moins qu'un rituel. En effet, 40 années viennent de s'écouler, qui toutes se ressemblent pour les millions d'êtres qui croupissent dans les ghettos et dont le statut est à peine supérieur à celui d'un animal.

De jour en jour, la situation en Afrique du Sud se dégrade. Les actes d'agression répétés du régime raciste de Pretoria contre les Etats voisins et sa détermination à perpétuer et consolider le système odieux de l'apartheid font peser, chaque jour un peu plus, une menace certaine sur la paix et la sécurité régionales et internationales.

L'on ne peut en conséquence que s'étonner de voir que, malgré cette menace, les mesures adéquates à prendre pour la circonscrire restent celles dont on parle le moins ou, tout au moins, dont on ne veut guère entendre parler.



M. Bassole (Burkina Faso)

En vérité, et comme l'a dit S. Exc. le capitaine Thomas Sankara, président du Conseil national de la révolution, président du Faso, s'adressant à cette même assemblée il y a un an :

"L'incroyable insolence de ce pays" - il s'agit bien sûr de l'Afrique du Sud - "à l'égard de toutes les nations du monde, même vis-à-vis de celles qui soutiennent le terrorisme qu'il érige en système pour liquider physiquement la majorité noire de ce pays, le mépris qu'il adopte à l'égard de toutes nos résolutions, constituent l'une des préoccupations les plus oppressantes du monde contemporain.

Mais le plus tragique, ce n'est pas que l'Afrique du Sud se soit elle-même mise au ban de la communauté internationale à cause de l'abjection des lois de l'apartheid, encore moins qu'elle continue de maintenir illégalement la Namibie sous la botte colonialiste et raciste, ou de soumettre impunément ses voisins aux lois du banditisme.

Non, le plus abject, le plus humiliant pour la conscience humaine, c'est qu'elle soit parvenue à 'banaliser' le malheur de millions d'êtres humains qui n'ont pour se défendre que leur poitrine et l'héroïsme de leurs mains nues."

(A/39/PV.20, p. 19/20 et 21)

Cela n'a été et ne continue d'être possible que parce qu'au fil des ans, de manière à peine consciente, certains ont introduit à dessein, l'amalgame entre la question de l'apartheid et d'autres questions n'ayant aucun lien ni direct ni indirect avec elle. Au fil des ans, il est devenu manifeste que ceux qui se refusent obstinément à joindre l'action à la parole tentent de faire perdre de vue la vraie nature de la politique d'apartheid du régime de Pretoria, à laquelle ils substituent, par voie d'insinuation, la confrontation Est-Ouest.

Une telle vision de la situation, assurément ne peut que conduire à la conception et à l'application d'une politique qui prend tout en compte, sauf l'intérêt fondamental du peuple sud-africain. Ici, elle a pour nom politique d'engagement constructif; là on a préféré ne pas la nommer.

Ma délégation n'est pas venue à la tribune sacrifier à un rite. Les souffrances indiscibles des Noirs d'Afrique australe, victimes de la couleur de leur peau, nous font l'obligation de ne point faire de concession ni de compromis, que le seul dont la finalité sera l'éradication totale de l'apartheid et l'instauration d'une société démocratique et sans distinction de race, d'une

M. Bassole (Burkina Faso)

société fondée sur le principe du gouvernement par la majorité, grace au plein et libre exercice du droit de vote par tous les adultes dans une Afrique du Sud unie et non fragmentée.

Cette éradication, seule solution juste, durable et acceptable pour le peuple sud-africain, avec à ses côtés la communauté internationale, est possible. De par leurs efforts inlassables, l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil de sécurité ont défini dans quel cadre elle doit s'opérer. Les voies pour y parvenir, si l'on en juge par les déclarations des nombreux orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, sont tout aussi tracées qu'elles sont claires.

En d'autres termes, ne perdons plus de temps à essayer d'inventer ce qui existe déjà. Le régime de Pretoria, en se comportant comme il le fait, voilà 40 ans maintenant, a choisi de rester sourd à toutes nos injonctions. De ce fait, il indique clairement le traitement qu'il nous faut lui administrer. En réalité, ce traitement ne peut être autre que celui que constitue, en pareille circonstance, l'application du Chapitre VII de la Charte de l'Organisation des Nations Unies. La grande majorité des Etats Membres de notre organisation l'ont réclamé, et continuent à y être absolument favorables.

Mais pour faire pièce à l'expression de cette volonté commune, nous nous sommes vu opposer un refus catégorique par certains Etats, si connus qu'il n'est point nécessaire de les citer.

C'est ce refus, qui conforte et encourage le régime raciste de Pretoria dans sa position, et qui explique le pourquoi d'un recours systématique au terrorisme et à la répression contre les mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud et contre tous ceux qui luttent pour l'élimination de la discrimination raciale et du système d'apartheid. C'est aussi ce refus qui dicte à Pretoria les actes d'agression commis contre la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats voisins d'Afrique, ainsi que toutes les manoeuvres visant à renforcer le système d'apartheid, en particulier les prétendus "bantoustans".

Nonobstant ce fait, que constatons-nous à présent? La naissance d'un nouveau phénomène, une sorte de paternalisme à peine voilé qui prétend se soucier du sort de ces millions de Noirs d'Afrique australe "qui avaient le nez si écrasé hier qu'il était difficile naguère de les plaindre". Le discours a seulement et simplement changé dans sa forme, mais pas dans son fond. Aujourd'hui, les mêmes puissances qui font obstacle à l'application de sanctions globales et obligatoires

M. Bassole (Burkina Faso)

à l'encontre de Pretoria semblent se soucier de l'impact prétendument néfaste qu'elle aura sur ces Noirs. De ce qu'il adviendra du régime raciste de Pretoria ainsi que de leurs intérêts égoïstes, elles ne disent mot.

Peut-être conviendrait-il alors de leur rappeler, elles qui sont censées mesurer plus que tout autre le prix de la liberté et de la dignité humaine, que pour les Noirs d'Afrique australe, il ne saurait y avoir de souffrances plus cruelles et au-dessus de celles si inhumaines et si humiliantes qu'ils endurent depuis de longues années déjà. Peut-être conviendrait-il d'appeler également leur attention sur le fait qu'ailleurs en Afrique, en Amérique latine et en Asie, existent des peuples qui souffrent, sans que leurs souffrances ne soient liées nécessairement à l'imposition d'une sanction globale et obligatoire quelconque.

Il ne suffirait pas à l'Assemblée de condamner à nouveau l'Afrique du Sud pour le crime d'apartheid ou d'exiger d'elle qu'elle abolisse ce système et libère tous les prisonniers politiques, pour voir la situation dans ce pays changer.

Aujourd'hui, ce que les peuples d'Afrique australe attendent de chacun de nous et de la communauté internationale, c'est, à défaut de leur manifester notre volonté de servir leur juste cause, de nous abstenir d'être un frein à leur émancipation, pour laquelle ils sont prêts à tant de sacrifices; même et y compris les plus ultimes.

Pour répondre à leur attente légitime, parlons moins et agissons plus pour ceux d'entre nous qui comprennent qu'au stade actuel de l'évolution de la situation dans cette partie du continent africain, seule l'action est appropriée, tout le reste ne relevant que du domaine de la faiblesse ou de la complicité.

Il conviendrait à cet effet de se départir des faux-fuyants et de tenir au régime raciste dont le glas va bientôt sonner le langage de la fermeté et de la détermination. Ce serait là un des plus beaux présents que la communauté internationale aimerait tant voir tous les Etats, opposés à l'application du Chapitre VII de la Charte au régime raciste d'Afrique du Sud, offrir à l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de son quarantième anniversaire.

Le Burkina Faso leur étend à tous moments sa coopération, si celle-ci peut jamais les aider à prendre une telle décision.

Nous faisons à nouveau au Burkina Faso le serment de toujours appuyer et de continuer à appuyer par tous les moyens possibles, les peuples opprimés d'Afrique du Sud et d'ailleurs, dans leur juste lutte pour faire triompher la liberté, l'égalité, la justice et la dignité humaine.

M. OGOUMA (Bénin) : La politique d'apartheid du régime de Pretoria est soumise à l'examen de l'Organisation des Nations Unies depuis 40 ans, et il est bien triste qu'en cette occasion du quarantième anniversaire des Nations Unies que nous célébrons avec faste, le régime de l'apartheid se perpétue violent, barbare et fasciste.

Il nous paraît inutile de récapituler devant cette auguste assemblée les violations grossières du droit international et les crimes contre l'humanité qui sont pratiqués quotidiennement par le régime raciste. Le monde entier n'est-il pas le témoin des atrocités commises par ce régime? Les résolutions dénonçant le régime raciste de Pretoria sont aussi légion. Que faut-il de plus pour prouver que le régime raciste d'apartheid méprise l'opinion publique internationale?

A l'heure où nous discutons de cette politique d'apartheid, le régime de Pretoria continue de réprimer dans le sang, avec les armes qui lui sont fournies par ses alliés en violation de l'embargo sur les armes, le peuple opprimé d'Afrique du Sud.

L'escalade de la répression exercée par le régime d'apartheid de Pretoria contre la population opprimée d'Afrique du Sud a atteint son paroxysme avec la proclamation de l'état d'urgence dans plusieurs circonscriptions du pays, qui a donné à l'armée et à la police des pouvoirs illimités pour perquisitionner sans mandat, détenir des personnes, décréter le couvre-feu et tirer sans sommation sur la population.

Déjà des milliers d'opposants à l'apartheid sont arrêtés, plus d'une centaine sont tués sans sommation.

Tous les appels de la communauté internationale se sont heurtés à l'intransigeance et au mépris opiniâtre du régime de Pretoria. Mais il faut qu'il sache que l'état d'urgence ne ramènera pas la paix, tout comme il ne résoudra pas les problèmes fondamentaux des populations noires d'Afrique du Sud.

Les événements tragiques qui, depuis plusieurs semaines, se déroulent en Afrique du Sud à travers les grandes manifestations, les luttes populaires sauvagement réprimées par la soldatesque sud-africaine démontrent clairement, s'il en était encore besoin, que la collaboration, le dialogue et l'engagement constructif avec le régime de Pretoria, loin d'aider à résoudre le problème de l'apartheid, lui servent au contraire d'appui pour intensifier sa politique de génocide et sa répression contre le peuple noir opprimé d'Afrique du Sud.

M. Ogouma (Bénin)

C'est dans cette position de couverture par ses alliés et dans cette situation d'impunité que le régime raciste de Pretoria étend son système d'apartheid à la Namibie, qu'il occupe illégalement, et poursuit ses agressions militaires permanentes contre les pays de l'Afrique australe.

Le régime de Pretoria ne persiste-t-il pas depuis bientôt 20 ans dans son défi arrogant et dans son refus d'appliquer les décisions de notre organisation, en continuant d'occuper illégalement la Namibie, en exploitant ses ressources immenses?

N'a-t-il pas lancé plus de 10 agressions armées contre la République populaire d'Angola depuis la proclamation de l'indépendance de celle-ci en 1975?

N'a-t-il pas lancé des agressions contre le Mozambique, les Seychelles, le Lesotho et le Botswana? N'est-ce pas le même régime d'apartheid de Pretoria qui reconnaît arrogantement avoir fourni aide et soutien à l'UNITA, malgré les accords de Lusaka de 1984?

N'a-t-il pas publiquement reconnu qu'il continuait ses activités de déstabilisation du Mozambique en fournissant aux hors-la-loi du MNR armes, médicaments et autres, violant ainsi les accords de Nkomati?

Le renforcement quotidien par la force des armes, le génocide, la répression sanglante du système d'apartheid à l'intérieur de l'Afrique du Sud, l'occupation illégale de la Namibie et l'exploitation éhontée de ses ressources, ainsi que l'intensification des actes d'agression barbares contre les Etats souverains et indépendants de la ligne de front, sont autant de crimes qui créent une situation particulièrement dangereuse en Afrique australe et qui constituent une grave menace à la paix et à la sécurité internationales.

Le régime raciste de Pretoria, par ses crimes ignobles, s'oppose radicalement aux principes sacrés, consignés depuis 40 ans dans la Charte des Nations Unies, notamment ceux consignés à l'alinéa 4 de l'Article 2, et les viole dangereusement; il piétine et bafoue la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, objet de la résolution 1514 (XV) de 1960, de même qu'il piétine et bafoue la Déclaration sur l'Afrique du Sud, objet de la résolution 34/93 du 12 décembre 1979.

Caractérisant le régime de l'apartheid devant la Commission politique spéciale, lors de l'audition des orateurs sur le point 35 de l'ordre du jour, une oratrice a dit avec raison :

M. Ogouma (Bénin)

"Chacun sait que les architectes de l'apartheid étaient des admirateurs et des partisans d'Adolphe Hitler et que cet affreux système était consciemment inspiré par le nazisme. Ce n'est pas une simple coïncidence si le nazisme et l'apartheid ont tous deux été dénoncés comme crimes contre l'humanité. Existe-t-il aucune différence réelle entre l'idéologie de la race des seigneurs d'Hitler et l'apartheid, entre l'invasion et l'occupation de l'Europe, d'une part, et, d'autre part, l'invasion et l'occupation de l'Angola et l'agression contre les autres Etats indépendants de la région par le régime raciste, entre le génocide perpétré contre le peuple juif et les massacres qui interviennent journallement en Afrique du Sud?" (A/SPC/40/PV.13, p. 57 et 58)

Voilà pourquoi le procès de la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain, c'est aussi celui de tous ceux qui lui apportent aide et soutien, lui permettant ainsi de se maintenir; c'est celui de ceux qui le confortent dans son arrogance et son refus de se conformer aux décisions de notre organisation et aux vœux de la communauté internationale tout entière.

C'est le procès de ceux qui se soucient surtout et avant tout de préserver les relations privilégiées, commerciales, militaires et scientifiques qu'ils entretiennent avec Pretoria et qui, ce faisant, ont contribué non seulement au pillage des richesses naturelles du pays, mais aussi à l'acquisition, par le Gouvernement illégal sud-africain, de l'arme nucléaire qui lui permet d'intimider et de terroriser les pays voisins.

Le procès de la politique d'apartheid du régime sud-africain, c'est aussi celui de ceux qui, par cupidité et pour leurs intérêts sordides, pactisent avec l'Afrique du Sud dans son occupation illégale de la Namibie. En effet, l'entêtement de l'Afrique du Sud à bafouer les décisions unanimes de notre organisation ne peut s'expliquer que par la complicité de certaines puissances qui, de connivence avec elle, exploitent sans vergogne le peuple namibien et pillent implacablement ses ressources.

Le procès de la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain, c'est aussi le procès de ceux qui n'osent pas élever la voix pour s'opposer aux actes d'agression, de déstabilisation massive, de terrorisme et de chantage économique auxquels le régime de Pretoria se livre contre ses voisins.

Ce que veut le peuple opprimé d'Afrique du Sud, ce que veulent les populations noires, c'est bel et bien l'élimination de l'apartheid et l'instauration d'une

M. Ogouma (Bénin)

société non raciale, garantissant la jouissance de droits égaux à tous les habitants de l'Afrique du Sud, quelles que soient leur race, leur couleur ou leurs croyances. C'est bien aussi ce que l'Organisation des Nations Unies exige dans sa Déclaration de 1979 sur l'Afrique du Sud, où il est également affirmé que :

"Tous les habitants de l'Afrique du Sud, quelles que soient leur race, leur couleur ou leurs croyances, devraient avoir la possibilité d'exercer leur droit à l'autodétermination."

M. Ogouma (Bénin)

C'est encore ce qu'exige le Conseil de sécurité dans la déclaration du 21 août, selon laquelle :

"Les membres du Conseil estiment qu'une solution juste et durable en Afrique du Sud doit être fondée sur l'élimination totale du système d'apartheid et sur l'instauration d'une société libre, unie et démocratique en Afrique du Sud." (S/PV.2603, p. 3)

Cette même exigence est partagée par le Mouvement des pays non alignés ainsi que par l'Organisation de l'unité africaine, dont le Président en exercice, S. Exc. le président Diouf, du Sénégal, disait il y a quelques jours devant notre Assemblée :

"Par delà le combat qui leur est imposé par le régime de l'apartheid, ces dirigeants" - entendez par là les dirigeants de mouvements de libération d'Afrique du Sud - "ont une claire vision de la société sud-africaine post-apartheid, une société multiraciale, égalitaire et démocratique, garantissant la liberté et la justice pour tous." (A/40/PV.42, p. 28/30)

C'est pour l'avènement d'une telle société égalitaire pour tous que le peuple opprimé d'Afrique du Sud lutte et verse le sang de ses fils quotidiennement.

C'est pour une telle société d'où serait extirpé l'apartheid que les mouvements de libération de l'Afrique du Sud et la SWAPO de la Namibie luttent avec acharnement les armes à la main.

Il est maintenant grand temps que les Nations Unies interviennent afin que des mesures concertées soient prises pour aider le peuple sud-africain à éliminer l'apartheid.

Notre organisation doit prendre toutes les mesures pour imposer les sanctions économiques obligatoires et complètes contre l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte.

C'est dans ce cadre, que ma délégation, tout en exprimant sa satisfaction au Comité spécial contre l'apartheid et à son président, M. Garba, représentant permanent du Nigéria, pour le rapport très riche qui nous est soumis, voudrait mettre l'accent sur trois recommandations du Comité spécial en les citant intégralement.

Premièrement :

"Le Comité spécial estime que les gouvernements, qui sont opposés au renforcement et à la surveillance efficace de l'embargo obligatoire sur les



M. Ogouma (Bénin)

livraisons d'armes à l'Afrique du Sud, ainsi que les sociétés, qui fournissent du matériel et des connaissances techniques pouvant être utilisés par l'armée et la police sud-africaines, portent une lourde responsabilité."

(A/40/22, par. 374)

Deuxièmement :

"Le Comité prie instamment le Conseil de sécurité de prendre des mesures d'urgence pour renforcer l'embargo sur les armes, interdire toute coopération avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire et assurer la vérification effective de ces mesures conformément au rapport du Comité du Conseil de sécurité, constitué en application de la résolution 421 (1977), et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. A ce propos, il attache une importance particulière à l'interdiction de fournir du matériel, des ordinateurs et des moyens techniques 'à double vocation', utilisables par l'armée et la police en Afrique du Sud." (Ibid., par. 376)

Troisièmement :

"Le Comité spécial note avec une profonde préoccupation la détermination opiniâtre de grandes puissances occidentales qui ne veulent pas reconnaître que la situation en Afrique du Sud et en Afrique australe constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales, alors même que le régime d'apartheid continue à commettre des actes de génocide et s'est maintes fois rendu coupable de ruptures de la paix et d'actes d'agression. Il espère qu'elles se laisseront persuader de faciliter l'adoption de mesures en vertu du Chapitre VII de la Charte." (Ibid., par. 384)

M. NZENGEYA (Zaïre) : Monsieur le Président, le chef de la déléation du Zaïre a eu l'occasion de vous présenter ses félicitations à l'occasion de votre brillante élection à la présidence des travaux de la présente session. L'examen du point 35 de l'ordre du jour, intitulé "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain", a lieu à une période particulièrement cruciale et déterminante pour la population noire de l'Afrique du Sud qui en constitue de façon indéniable et incontestable la majorité.\*

---

\* M. Hepburn, Bahamas, vice-président, assume la présidence.

M. Nzengeya (Zaïre)

Plusieurs débats ont été organisés au sein du système des conseils de sécurité tant au niveau de l'Assemblée générale qu'à celui du Conseil de sécurité, lesquels ont donné lieu à de nombreuses résolutions, et des multiples conférences internationales sur la politique d'apartheid appliquée par une poignée de racistes blancs en Afrique du Sud ont également été organisées dans ce sens. Malheureusement, ces débats n'ont donné lieu jusqu'ici qu'à des joutes oratoires.

Au moment où les Nations Unies célèbrent le quarantième anniversaire de leur existence et le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, il est impensable et inadmissible que toute la communauté internationale soit pratiquement dans l'incapacité de faire fléchir le racisme, l'esclavagisme et le complexe de supériorité injustifiés imposés à la population autochtone originaire du territoire sud-africain.

Les droits fondamentaux des peuples noirs d'Afrique du Sud tirent leurs origines dans l'histoire et dans l'appartenance de ces peuples à ce territoire qui est occupé et exploité par une minorité de Blancs venus principalement de certains pays pour appliquer une ségrégation systématique et ériger en politique gouvernementale une discrimination qui conduit à l'extermination de la population autochtone.

Depuis 1948, l'apartheid est appliqué dans le territoire sud-africain en raison de l'existence de la loi sur la ségrégation résidentielle, laquelle permet de regrouper les races de manière à les contenir chacune dans un quartier réservé. La date de la promulgation de cette loi, à savoir 1948, représente aux yeux de la communauté internationale une soi-disant légalisation d'une situation de fait qui avait été créée dès l'occupation de ce territoire par les Boers en l'an 1652.

C'est dire que depuis 1487, date à laquelle le Portugais Dias a contourné la première fois les côtes sud-africaines, une grande population noire, dont l'évaluation chiffrée dépasse de très loin le nombre actuel de la population noire, est composée principalement de Bochimans, d'Hottentos, de Zoulous et de Bantous qui étaient et qui restent de nos jours les véritables propriétaires, les véritables maîtres du territoire sud-africain.

En dépit de la politique d'extermination menée par les envahisseurs de tout bord de ce territoire, laquelle extermination a été exacerbée par l'esclavage qui s'y est développé vers 1685, la population noire de l'Afrique du Sud a toujours

M. Nzengeya (Zaire)

résisté et résistera toujours à ces tentatives de son élimination systématique et physique. Depuis l'histoire de la colonisation, le territoire sud-africain constitue le bastion où non seulement le Noir a été massacré impunément, violé sans défense, mais humilié et maintenu sous une politique abominable qui lui dénie tout droit civil et politique à côté d'autres races qui, elles, bénéficient des mesures d'assouplissement et d'aménagement, comme si elles avaient plus de droits que les Noirs originaires de ce territoire.

M. Nzengeya (Zaire)

Bien que la victoire remportée par l'Organisation des Nations Unies en matière de décolonisation a, depuis 1960, enregistré la libération de plus de 60 pays, les territoires namibien et sud-africain continuent de faire l'objet d'occupation illégale des racistes blancs au mépris de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Car il ne s'agit plus de considérer le territoire sud-africain comme une soi-disant République, étant donné, d'une part, le caractère belligérant de ce régime et son refus d'obtempérer à toutes les décisions et résolutions de l'ONU et, d'autre part, en raison du fait que la création de cette soi-disant République d'Afrique du Sud a été réalisée contre le gré de la puissance coloniale et administrante avec laquelle aucun lien politique n'a subsisté, ce qui consacre par ailleurs le caractère illégitime et illégal de ce régime qui s'est imposé sans succession des pouvoirs.

L'assassinat de Verwoerd en 1966, les graves émeutes qui ont eu lieu dans les quartiers réservés aux Noirs en 1976, sans oublier les massacres de Sharpeville en 1960 et la démission de Vorster en 1979, n'ont été que le prélude d'une longue lutte de libération du peuple noir d'Afrique du Sud, dont le point culminant a été atteint depuis ces derniers mois par une nouvelle dimension de violences, de réactions virulentes et de détermination également du peuple noir tendant à recouvrer leurs droits fondamentaux et leur liberté.

Représentant plus de 73 p. 100 de la population, le peuple noir d'Afrique du Sud ne peut plus être exclu et marginalisé de la vie politique sud-africaine. Plus que jamais l'Assemblée générale des Nations Unies devrait tirer avantage des réactions populaires enregistrées dans le monde entier à travers les diverses manifestations en faveur de la lutte que mène le peuple noir d'Afrique du Sud pour l'élimination systématique et complète de l'apartheid.

A cet effet, il convient de souligner que le soulèvement du peuple noir d'Afrique du Sud a reçu un écho favorable et a été soutenu par des mouvements démocratiques des masses dans le monde entier. Par conséquent, la présente session de l'Assemblée générale devrait élaborer un plan de mesures sévères et concrètes susceptibles d'amener le régime de Pretoria à la raison et au démantèlement du système d'apartheid.

La lutte héroïque que poursuit la majorité noire d'Afrique du Sud, alors que son leader incontesté Nelson Mandela continue à croupir dans les prisons

M. Nzengeya (Zaïre)

sud-africaines, combat le régime abject d'apartheid qui ignore que tous les êtres humains naissent égaux en dignité et en droit, et que toute doctrine de supériorité raciale est scientifiquement fautive, moralement condamnable, socialement injuste et dangereuse. L'apartheid a été dénoncé maintes fois par la communauté internationale comme étant un crime contre l'humanité et une menace contre la paix et la sécurité internationales.

La délégation du Zaïre est convaincue que tous les peuples et tous les groupes humains ont contribué au progrès de la civilisation universelle et des cultures qui constituent le patrimoine commun de l'humanité; et cela vaut d'autant plus en Afrique du Sud où la minorité blanche s'est enrichie grâce au dur labeur et au résultat des travaux forcés des masses laborieuses de la population noire ainsi qu'à l'exploitation éhontée de ressources, tant de la Namibie que de l'Afrique du Sud, par ladite minorité.

La délégation du Zaïre rejette et condamne la politique inhumaine de la création des bantoustans qui a pour but de déposséder les populations africaines de leur sol, de les priver de leur citoyenneté et de consolider la domination politique et économique de la population blanche minoritaire de l'Afrique du Sud.

La délégation du Zaïre s'associera à toutes les propositions qui seront faites à l'issue de ce débat sur le point 35 de l'ordre du jour intitulé "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain", dont l'objectif consisterait à adopter des mesures et sanctions globales dans tous les domaines possibles - diplomatique, économique, culturel, sportif, social, commercial, technologique et j'en passe - à l'endroit du régime raciste de l'Afrique du Sud, et à apporter une assistance accrue et adéquate au peuple noir d'Afrique du Sud en lutte pour sa liberté, son indépendance et sa dignité.

M. KATEKA (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) :  
Les Nations Unies sont saisies du problème de l'apartheid depuis la création de notre organisation. Cette politique abhorrée et honteuse existe depuis si longtemps que certains la considèrent comme allant de soi. C'est une situation insoutenable et dangereuse.

Car l'apartheid nous affecte tous profondément. Que nous soyons les auteurs de ce système odieux, ses victimes ou d'indifférents spectateurs, nous sommes tous condamnables parce que nous tolérons ce phénomène le plus étrange, bien qu'unique,

M. Kateka (Tanzanie)

jamais conçu par l'homme. L'apartheid humilie ses victimes de même qu'il avilit ceux qui le perpètrent. C'est un désaveu de ceux qui n'y voient qu'un problème moral. C'est plus que cela : c'est une violation des droits fondamentaux de l'homme et la négation de l'exercice par la majorité noire de son droit inaliénable de décider de son propre destin. C'est un racisme institutionnalisé et systématique par lequel une minorité blanche s'arroge le rôle de décider du sort de la majorité en lui déniait toute humanité à cause de la couleur de sa peau.

Il ne peut y avoir de coexistence pacifique avec le système d'apartheid. On ne peut coexister pacifiquement avec un système aussi honteux. La politique du "vivre et laisser vivre" ne peut s'appliquer à un matamore qui se comporte comme un éléphant solitaire à l'égard des siens. La pléthore de lois d'apartheid décrétées par le régime, sa politique dite des "homelands", sa politique de répression militaire et policière sans cesse accrue contre la majorité de la population sont une preuve tangible de sa mauvaise volonté et de son inaptitude à amener un changement.

Du fait de sa nature injuste et odieuse, le régime sud-africain vit et se nourrit de la peur, peur de sa création perfide, peur de sa population et peur du jour où il sera jugé; d'où l'instauration d'un état d'urgence dans un pays qui subit un état de siège permanent; d'où sa xénophobie qui se manifeste par son refus d'autoriser l'entrée dans le territoire à certains étrangers qu'il considère comme ses ennemis et les restrictions imposées aux journalistes étrangers. Un tel système est voué à l'échec et porte en lui les germes de sa propre décadence et de sa propre perte. La communauté internationale doit aider le peuple sud-africain à éliminer ce système.

M. Kateka (Tanzanie)

A cet égard, en Tanzanie, nous sommes préoccupés d'entendre certains pays se payer de mots en disant que le régime d'apartheid est odieux et de voir qu'ils ne font rien pour y mettre fin. Certains milieux qui, en apparence, s'opposent à l'apartheid, tolèrent cette politique et en sont complices lorsqu'ils préconisent un prétendu "changement pacifique" et un "partage du pouvoir", qui ne sont, en fait, que des mots de passe pour la perpétuation de la répression en Afrique du Sud. Lorsque certaines puissances essaient de ramener à la raison la minorité blanche et de lui lancer un appel, Botha les rembarre avec arrogance en menaçant de ces pays bienfaiteurs des ravages du chômage. Quelle drôle de manière d'exprimer sa reconnaissance!

Nous ne pouvons pas non plus comprendre les sermons concernant les souffrances qui seraient "infligées" à la majorité noire et aux Etats voisins si des sanctions économiques étaient imposées à l'Afrique du Sud. Les mêmes critiques voudraient nous faire croire que des sanctions ne peuvent être appliquées. Naturellement, on n'a pas besoin de faire preuve d'une grande imagination pour se rendre compte que des sanctions ne peuvent être appliquées parce que certains s'y opposent. Et malheureusement, comme l'a montré l'expérience du passé, ceux qui s'opposent à ces sanctions sont en général les même pays qui arguent que ces sanctions n'auront aucun effet. Pourtant, ces puissances ont réussi à imposer des sanctions contre certains autres de leurs adversaires. Pour ceux qui, comme Saint-Thomas, sont dans le doute, je les renvoie au Rapport du Secrétaire général concernant les mesures économiques prises par les pays développés à des fins coercitives et conséquence sur les relations économiques internationales, document A/40/596. Il s'agit d'un document plein d'enseignements. Il semble que ce n'est que dans le cas de l'Afrique du Sud que des sanctions ne peuvent être appliquées.

Il serait beaucoup plus honorable et honnête que ces puissances reconnaissent ouvertement qu'elles s'opposent aux sanctions pour préserver leurs intérêts économiques en Afrique du Sud. Elles feraient mieux d'admettre qu'elles assurent le fonctionnement et le financement du mécanisme économique de l'apartheid, qui est utilisé à son tour pour opprimer la majorité des Sud-Africains. En outre, elles devraient se sentir coupables au même titre que l'Afrique du Sud puisqu'elles fournissent à celle-ci les armes dont elle se sert pour tuer les Noirs.

Nous ne sommes nullement impressionnés par les statistiques concernant les emplois créés par les investissements étrangers pour les Noirs, les salaires plus

M. Kateka (Tanzanie)

élevés que dans les Etats voisins et les résultats prétendument meilleurs de l'économie sud-africaine. Ce dont nous parlons, ce n'est pas d'une légère amélioration du bien-être économique de la population, mais du droit à l'autodétermination qui doit être exercé par la majorité de la population dans une Afrique du Sud libre. Comme cela a été dit à juste titre, nous parlons d'éliminer les chaînes qui entravent la majorité et non de les faire simplement briller.

Ce qu'il faut, c'est que la communauté internationale adopte des mesures concertées et concrètes pour isoler l'Afrique du Sud. La majorité opprimée a déjà suffisamment souffert sur cette malheureuse terre. Les assassinats quotidiens des Noirs par le régime minoritaire blanc ne devraient pas être acceptés comme faisant partie du lot quotidien, sinon l'immense sacrifice consenti par ces combattants courageux de la liberté sera vain. Mais comme nous avons pu le voir sur nos écrans de télévision, comme nous avons pu le lire dans les journaux, les jeunes Sud-Africains ne craignent plus de mourir pour la liberté. Aucun acte d'intimidation, aucun acte de violence aveugle, aucun acte de terreur organisée ne les fera se soumettre. Je ne peux mieux faire que citer ici un passage de la déclaration faite à l'Assemblée, le 27 septembre dernier, par M. Mwalimu Julius K. Nyerere, président de la République-Unie de Tanzanie :

"Depuis des années, des Sud-Africains protestent contre l'apartheid, organisent des manifestations, sont arrêtés, torturés et tués. Malgré quelques actes de sabotage, la lutte, qui s'intensifie, est toujours la lutte d'un peuple sans armes qui rejette l'apartheid avec colère et courage. Ils rejettent l'apartheid au prix de leur sang, répondant aux balles par des pierres, s'appuyant sur la seule force du nombre. On voit bien qu'ils n'ont plus peur de mourir et qu'ils ne souhaitent plus se contenter des concessions ou des réformes annoncées par le gouvernement blanc. Le système d'apartheid est clairement condamné et plus il lui faudra de temps pour disparaître, plus les souffrances et le chaos seront grands." (A/40/PV.13, p. 13/15)

Quant à nous, nous pouvons contribuer à réduire les souffrances en assumant notre devoir de citoyen international.

Nous pouvons jouer notre rôle en invoquant les mesures suivantes :

Tout d'abord, et avant tout, par l'application de sanctions obligatoires globales conformément au Chapitre VII de la Charte. Nous regrettons à cet égard



M. Kateka (Tanzanie)

que la résolution 418 (1977) sur l'embargo des armes ne soit pas respectée. Nous sommes reconnaissants aux gouvernements des pays du tiers monde, des pays socialistes et de certaines puissances occidentales d'avoir appliqué des sanctions qu'ils ont volontairement choisies contre l'Afrique du Sud conformément à la résolution 39/72 G de l'Assemblée générale adoptée en 1984 et aux résolutions 556 (1985) et 569 (1985) du Conseil de sécurité. Nous estimons que les mesures qu'ils ont prises constituent un pas en avant dans la bonne voie, celle de l'application de sanctions globales. En fait, seuls quelques pays obstinés s'opposent encore aux sanctions. Mais leur myopie sera préjudiciable à long terme à leurs intérêts dans une Afrique du Sud libre et démocratique.

Deuxièmement, nous demandons une assistance matérielle et financière au mouvement de libération sud-africain afin qu'il puisse mener à bien sa lutte contre le régime d'apartheid. Certes, nous sommes d'accord pour dire que c'est au peuple sud-africain lui-même de se libérer, mais nous ne le sommes pas avec ceux qui disent qu'un soulèvement armé n'est pas le moyen qui convient pour susciter un changement en Afrique du Sud. Ces puissances n'ont pas hésité à prendre les armes pour mettre fin au troisième Reich.

Troisièmement, il faudrait mettre fin à la collaboration militaire entre certaines puissances occidentales et l'Afrique du Sud. Ces puissances devraient se rendre compte que le régime d'apartheid représente une menace pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En fait, c'est parce que ces puissances collaborent avec l'Afrique du Sud que celle-ci a pu se doter de la capacité nucléaire, qui menace l'Afrique indépendante. Au lieu de faire face à la menace réelle à laquelle il sont exposés, ces puissances ne cessent de nous lancer un appel pour que nous adhérons au Traité sur la non-prolifération. Ces appels ne sont pas adressés à ceux à qui ils devraient l'être. Ils devraient être adressés aux pays dits du seuil, en particulier à l'Afrique du Sud. Sinon, le concept de la dénucléarisation de l'Afrique n'aura aucun sens.

M. Kateka (Tanzanie)

Quatrièmement, les Etats devraient rompre leurs liens culturels et sportifs avec l'Afrique du Sud, qui tient énormément à ces contacts où il voit un certificat de respectabilité. Nous rendons hommage aux travaux du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'apartheid dans les sports. Le Comité a préparé un projet de convention après de nombreuses années de travail. Nous nous félicitons de l'inclusion de clauses concernant les pays tiers à l'article 10 du projet. Nous sommes persuadés que l'Assemblée générale, à sa quarantième session, adoptera le projet de convention et qu'il entrera en vigueur dès que possible.

Cinquièmement, nous nous associons à ceux qui ont demandé la libération de tous les prisonniers politiques, à commencer par Nelson Mandela, et la levée de l'interdiction qui frappe les partis politiques en lutte contre le régime minoritaire.

Enfin, et c'est un point très important, nous demandons aux quelques pays occidentaux qui recourent à des mesures créant la division lorsqu'on en vient à étudier les décisions relatives aux résolutions sur l'apartheid de s'abstenir de le faire. Ces manoeuvres sont déjà en cours. Ils essayent d'embrouiller la question en présentant de nombreuses résolutions qui font concurrence à nos propres projets.. On aurait pensé que, plutôt que de s'opposer à des mesures concrètes et efficaces contre l'apartheid en Afrique du Sud, le moindre que ces pays puissent faire serait précisément de ne rien faire qui puisse entraver les actions politiques diplomatiques menées contre le régime sud-africain.

Mais ne nous méprenons pas. Le peuple d'Afrique du Sud sera libre, avec ou sans notre aide. Comme cela a été souligné à juste titre, la liberté peut être retardée mais elle ne peut pas être refusée. L'apport d'une aide extérieure peut raccourcir la période de souffrance. Toutefois, si la liberté était différée, le peuple sud-africain n'oublierait pas ceux qui seraient responsables de ce retard. Ouvrons donc de concert pour l'élimination rapide de l'apartheid et l'instauration de la justice, de la paix et de la liberté en Afrique du Sud.

Avant de conclure, je voudrais remercier le Comité spécial contre l'apartheid du travail excellent qu'il a effectué depuis sa création. Je voudrais rendre hommage à son président, l'ambassadeur du Nigéria, M. Garba, pour l'autorité dynamique dont il a fait preuve à la tête du Comité spécial. Le Comité spécial a mené une campagne de premier ordre pour rendre l'opinion publique consciente des maux de l'apartheid et mobiliser l'opinion internationale contre cette politique abjecte.

M. BELYAEV (République socialiste soviétique de Biélorussie)

(interprétation du russe) : Ma délégation trouve tout à fait remarquable qu'en cette année du quarantième anniversaire de la victoire des forces éprises de liberté sur le fascisme et le militarisme dans la seconde guerre mondiale, victoire qui a enfanté les Nations Unies, notre assemblée mondiale ait entamé, après la célébration solennelle du quarantième anniversaire de sa création, l'examen de la question de l'élimination en Afrique australe de l'apartheid, forme la plus odieuse et la plus cruelle de la haine de l'humanité et frère spirituel du fascisme.

La situation actuelle en Afrique du Sud suscite à juste titre l'indignation et l'inquiétude de toute la communauté mondiale. Le régime raciste de ce pays continue de fouler aux pieds, avec la folie du désespoir, d'une façon massive des plus cruelles, les droits de l'homme fondamentaux de l'immense majorité de la population, et ce au seul motif de la couleur de sa peau. La politique criminelle de bantoustanisation, le déplacement forcé de la population africaine et le contrôle des mouvements de population par les tristement célèbres et inhumaines lois sur les laissez-passer ont pour but de perpétuer le système de l'apartheid et de faire définitivement de la majorité écrasante de la population africaine autochtone une collectivité d'étrangers privée de tout droit dans son propre pays.

Tout acte accompli par les Africains pour défendre leur dignité humaine entraîne une répression plus grande encore de la part du régime despotique de Pretoria, qui mitraille des personnes désarmées et torture et condamne des patriotes, l'interdiction des activités et la dissolution des organisations de la population autochtone. Les événements qui se sont déroulés récemment en Afrique du Sud sont la preuve évidente de la crise profonde de la politique et de la pratique de l'apartheid poursuivies par la minorité raciste.

Comme il fallait s'y attendre, les prétendues réformes constitutionnelles, annoncées à grand renfort de publicité par le régime sud-africain, ne sont rien d'autre qu'un stratagème politique destiné à créer l'illusion que des changements positifs seraient possibles tout en maintenant l'apartheid. La nature du système de l'apartheid - politique d'agression responsable des souffrances des peuples d'Afrique, comme cela a été souligné dans plusieurs des décisions des Nations Unies - reste inchangée et va à l'encontre des intérêts fondamentaux du peuple d'Afrique du Sud et des Etats voisins.

M. Belyaev (RSS de Biélorussie)

La déclaration du Conseil de sécurité en date du 21 août de cette année a indiqué sans détour que la solution juste et durable du problème de l'Afrique du Sud devrait reposer sur l'élimination complète du système de l'apartheid et la création d'une société libre, unie et démocratique en Afrique du Sud. La communauté internationale a maintenant suffisamment de preuves irréfutables du fait que le système inhumain de l'apartheid ne peut pas être réformé de manière à être compatible avec les normes fondamentales de la justice, de la liberté et de la dignité humaine, comme voudraient le faire croire certains des alliés historiques des racistes sud-africains. L'apartheid doit être éliminé complètement et définitivement.

Dans ses nombreuses décisions, l'Organisation des Nations Unies stigmatise depuis longtemps l'apartheid comme étant un phénomène profondément préjudiciable aux peuples, un crime contre l'humanité incompatible avec la Charte des Nations Unies, à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et les principes du droit international et une violation de la paix et de la sécurité internationales.

Le Conseil de sécurité a exigé à maintes reprises que soit mis fin à la politique et à la pratique de l'apartheid, lesquelles sont inacceptables et intolérables dans le monde contemporain. Il a exigé l'élimination et l'abolition du système de bantoustanisation et l'instauration du gouvernement par la majorité sur la base de la justice et de l'égalité.

Cette seule année, le Conseil de sécurité a adopté plusieurs résolutions liées à la brusque aggravation de la situation au sud du continent africain. Ces résolutions condamnent de nouveau la politique et la pratique de l'apartheid, les arrestations massives et les meurtres, et demandent notamment la levée de l'état d'urgence et la libération immédiate de tous les prisonniers politiques en Afrique du Sud. Néanmoins, le régime de Pretoria, au mépris de ces décisions des Nations Unies et sourd aux appels d'autres instances internationales et de la communauté mondiale, non seulement continue, mais encore intensifie ses actes de terreur et de répression dirigés contre la population autochtone. Cherchant à conjurer sa chute inéluctable, à maintenir sa domination coloniale sur la Namibie occupée et à la rétablir dans les pays africains voisins, le régime raciste d'Afrique du Sud exerce des pressions brutales et recourt ouvertement au chantage; il commet contre eux des actes d'agression perfides et emploie d'autres méthodes subversives appartenant à l'arsenal de la politique de terrorisme d'Etat.

M. Belyaev (RSS de Biélorussie)

Il est tout à fait clair que les racistes sud-africains ne pourraient pas se permettre d'agir de manière aussi arrogante et provocante s'ils ne bénéficiaient pas de la compréhension et de l'appui constant de leurs protecteurs occidentaux, qui ont annoncé et appliqué une politique de coopération constructive avec Pretoria. Le maintien d'un foyer de colonialisme et de racisme dans le sud du continent africain est le but à long terme poursuivi par un certain nombre de pays impérialistes, en particulier les Etats-Unis et leurs plus proches alliés de l'OTAN, qui considèrent l'Afrique du Sud comme un rempart et une base pour la lutte contre l'Afrique indépendante ainsi que comme une base stratégique dans cette région du monde. Ils utilisent donc divers moyens, notamment les sociétés transnationales, pour maintenir et même renforcer leurs relations avec le régime d'apartheid. Un danger particulièrement grave est créé par le maintien et l'élargissement de leur coopération avec les racistes sud-africains pour la constitution et le développement d'un potentiel nucléaire à Pretoria. Les prétendues sanctions partielles qui ont été annoncées récemment à l'Ouest ne sont que des mesures visant à protéger ses propres intérêts en Afrique du Sud. Elles n'ont aucun effet concret sur la politique du régime raciste et ne sont rien d'autre qu'une nouvelle manoeuvre destinée à éviter au régime d'apartheid des mesures plus radicales et plus efficaces et à endiguer la vague croissante de protestations qui s'élève, tout d'abord, dans ces pays occidentaux, contre la poursuite de la coopération avec Pretoria. L'un des promoteurs de cette politique de coopération "constructive" a déclaré sans ambages que les sanctions annoncées ne faisaient que "donner forme" aux relations existantes avec l'Afrique du Sud.

La coïncidence entre les intérêts des impérialistes et des racistes et la coopération économique, politique, militaire, nucléaire et autre reste, comme par le passé, le principal obstacle à l'adoption de mesures efficaces par les organisations internationales contre le régime d'apartheid. Les efforts des puissances occidentales visant à consolider et à renforcer, par tous les moyens, le régime raciste en Afrique du Sud font partie intégrante de projets plus vastes de l'impérialisme, à savoir recouvrer les positions perdues en Afrique, priver les peuples africains des conquêtes de la lutte de libération nationale et leur imposer de nouvelles formes de dépendance néo-coloniale.

La discussion qui s'achève montre clairement qu'il est grand temps que l'Organisation des Nations Unies adopte des mesures nouvelles, plus effectives et

M. Belyaev (RSS de Biélorussie)

plus efficaces, afin d'obtenir l'application concrète de ses décisions visant à éliminer ce foyer dangereux de colonialisme, de racisme et d'apartheid en Afrique australe, qui condamne des millions d'habitants de cette région à une existence servile dans leur propre pays.

La communauté internationale ne peut s'accommoder plus longtemps de l'existence de ce régime d'apartheid. A cet égard, la délégation de la RSS de Biélorussie appuie sans réserve les revendications des pays africains et autres pays non alignés ainsi que les appels adressés par l'Assemblée générale au Conseil de sécurité pour qu'il prenne des sanctions généralisées et obligatoires, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, contre l'Afrique du Sud, y compris la mise d'un embargo sur les livraisons de pétrole et de produits pétroliers au régime raciste de Pretoria. Notre délégation préconise le respect strict par tous les Etats des décisions déjà adoptées par le Conseil de sécurité dans ce domaine.

Notre délégation appuie également les autres mesures proposées dans le rapport du Comité spécial contre l'apartheid (A/40/22) concernant l'élimination de l'apartheid, l'octroi immédiat de l'indépendance à la Namibie et la cessation inconditionnelle des actes d'agression du régime raciste de Pretoria contre les Etats africains voisins.

Nous estimons que la présente session de l'Assemblée générale ne doit épargner aucun effort pour que le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux soient marqués par des actions décisives et surtout menant à l'élimination définitive du colonialisme, du racisme et de l'apartheid.

M. SUMBI (Kenya) (interprétation de l'anglais) : La question de la politique d'apartheid du régime raciste de l'Afrique du Sud est examinée à l'Assemblée générale depuis de nombreuses années, depuis qu'elle a été inscrite à son ordre du jour. Cette question n'a jamais cessé d'être examinée et des résolutions ont été adoptées qui déplorent et condamnent les pratiques de l'apartheid. Or, jusqu'à présent, aucune de ces résolutions n'a été appliquée par le régime raciste.

Le Conseil de sécurité a également, à maintes occasions, examiné la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain et a demandé instamment à l'Afrique du Sud

M. Sumbi (Kenya)

de mettre fin à l'apartheid. Les décisions du Conseil n'ont pas non plus été entendues et n'ont pas été respectées par le régime raciste.

Le régime raciste, au mépris des résolutions de l'Assemblée générale et des décisions du Conseil de sécurité, s'est mis lui-même dans une situation d'affrontement avec la communauté internationale. En outre, le régime a montré qu'il ne respectait nullement la volonté de la communauté internationale et qu'il ne se préoccupait absolument pas de ce que le monde pensait de sa politique raciale. Cette attitude du régime raciste prouve que ce régime a continué de consolider et de renforcer sa politique d'apartheid, au mépris des appels répétés de la communauté internationale pour que soit démantelé le système malfaisant de l'apartheid.

Au cours des années, la population opprimée de l'Afrique du Sud a fait connaître au monde entier ses revendications et son opposition à ce système malfaisant. Aujourd'hui, le régime raciste refuse encore d'entendre ces revendications. Les opprimés ont toujours demandé à être traités sur un pied d'égalité avec les autres habitants de l'Afrique du Sud. Ils ont également demandé l'élimination de l'apartheid. A la suite du refus du régime d'accéder à ces demandes, les opprimés se sont rebellés et cette rébellion s'est transformée en révolte. Malgré de nombreuses mesures d'oppression et de répression adoptées contre eux, ils n'ont cessé de lutter contre les structures de l'apartheid, portant la lutte du niveau local au niveau national.

Ces gens ne font que demander qu'il soit donné suite à leur revendications concernant l'élimination totale de la politique diabolique d'apartheid et l'instauration d'un gouvernement démocratique représentant la volonté de tous les peuples de l'Afrique du Sud. En outre, ils veulent vivre dans une Afrique du Sud unie et non divisée en ce que l'on appelle des bantoustans ou des homelands. Ma délégation appuie ces demandes et aspirations légitimes. Au Kenya, nous pensons que ce n'est que quand ces revendications seront satisfaites que la paix et la tranquillité pourront enfin régner en Afrique du Sud.

M. Sumbi (Kenya)

Tandis que le peuple opprimé de l'Afrique du Sud continue de lutter contre l'apartheid, le régime raciste continue d'intensifier l'application de sa politique institutionnalisée d'apartheid. Le régime a élaboré toute une gamme de mesures répressives afin de réprimer et d'opprimer la population noire et tous les autres opposants de l'apartheid, et a entrepris de les appliquer. Ensuite, il s'est livré sans vergogne à des tueries à grande échelle et a emprisonné des milliers d'opposants de l'apartheid. Dans le cadre de la déclaration récente de l'état d'urgence dans certains districts d'Afrique du Sud, la police et l'armée ont reçu des pouvoirs considérables dont elles font usage pour prendre des mesures punitives contre la population noire et d'autres opposants de l'apartheid. Cela a entraîné des massacres quotidiens, des détentions, la torture, des meurtres et la disparition de nombreuses personnes. D'autres incidents de répression brutale de combattants de la liberté, d'étudiants, de syndicalistes, de chefs religieux et d'autres opposants de l'apartheid se sont également multipliés. Ma délégation condamne sans réserve l'imposition de ces mesures, y compris la déclaration de l'état d'urgence. Nous exigeons que soit levé immédiatement l'état d'urgence et les autres mesures de répression. Nous demandons également la libération immédiate et sans conditions de Nelson Mandela, de tous les prisonniers et détenus politiques ainsi que la suppression de l'interdiction frappant les mouvements de libération qui opèrent à la fois en Afrique du Sud et à l'extérieur de ce pays. Nous condamnons en outre le régime raciste pour avoir exécuté Benjamin Moloise malgré les appels lancés par le monde entier pour que sa vie soit épargnée.

Les mesures de répression caractéristiques du système d'apartheid qui sont appliquées contre la population noire d'Afrique du Sud ne se limitent pas à ce pays. Le régime raciste a exporté ces mêmes mesures au territoire de la Namibie, qu'il occupe illégalement. Nous exigeons l'évacuation du régime raciste de Namibie avec sa politique d'apartheid et condamnons son occupation illégale persistante du territoire. Dans les efforts qu'il a faits pour défendre et maintenir sa politique d'apartheid, le régime raciste a entrepris des actes flagrants d'agression, de terrorisme, de sabotage et de déstabilisation contre des Etats africains voisins. Nous condamnons ces actes de déstabilisation du régime et exigeons qu'il y soit mis fin immédiatement.

Dans sa lutte contre l'apartheid, le peuple opprimé de l'Afrique du Sud n'est



M. Sumbi (Kenya)

pas resté seul. La communauté internationale est de plus en plus consciente du fléau de l'apartheid et s'est élevée contre son existence persistante. Diverses organisations non gouvernementales et intergouvernementales et de nombreuses personnes ont également pris la parole contre l'apartheid. Selon nous, c'est là une bonne chose et ma délégation désire exprimer sa satisfaction à ce sujet.

Le régime raciste a agi au mépris de la volonté de la communauté internationale en refusant de démanteler l'apartheid. Il a continué de réprimer et d'opprimer la population noire et les autres opposants de l'apartheid. Il a commis en toute impunité des agressions contre ses voisins, particulièrement l'Angola, le Lesotho, le Botswana et d'autres Etats de première ligne. Au vu des activités du régime raciste, ma délégation estime que l'Afrique du Sud ne pourrait s'y livrer s'il ne bénéficiait pas d'une aide de l'étranger. C'est pourquoi nous demandons instamment à tous ces pays qui aident le régime raciste dans les domaines économique, militaire, technique et nucléaire, de mettre un terme à cette aide et à cette collaboration. Nous sommes conscients que certains pays ont déjà pris des mesures dans ce sens et que d'autres ont menacé de faire de même. Cette ligne d'action nous satisfait, car le régime raciste ne semble pas disposé à prendre volontairement des mesures pour démanteler l'apartheid.

La situation actuelle en Afrique du Sud devient chaque jour plus explosive. Des émeutes politiques se produisent et la violence sociale croît quotidiennement. En même temps, le régime raciste continue d'attiser l'antagonisme entre lui et les opposants du système. Le régime continue ses fréquentes agressions contre les pays voisins. On en est arrivé au point où la police et l'armée massacrent quotidiennement des personnes innocentes et sans défense, y compris des écoliers. Ma délégation déplore fermement la brutalité du régime et souhaite que l'Assemblée recommande au Conseil de sécurité de trouver les moyens d'obliger le régime raciste à mettre fin à ses tueries aveugles et à démanteler sans délai sa politique d'apartheid. Nous estimons que le Conseil de sécurité devrait maintenant décider d'imposer des sanctions économiques généralisées et obligatoires contre l'Afrique du Sud, comme il est prévu au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Nous sommes persuadés que l'imposition et l'application fidèle, par tous, de sanctions économiques généralisées et obligatoires obligeront l'Afrique du Sud à démanteler l'apartheid et à s'engager dans une voie démocratique qui bénéficiera à tous ses habitants.

M. Sumbi (Kenya)

Pour conclure, qu'il me soit permis de souligner que le Kenya condamne le régime raciste pour son refus persistant de démanteler l'apartheid. Nous voulons que le régime raciste sache qu'il ne saurait réprimer et opprimer indéfiniment la population. Nous nous engageons à fournir notre plein appui à la lutte du peuple opprimé de l'Afrique du Sud et à ses mouvements de libération.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donnerai maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je tiens à rappeler aux Membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice du droit de réponse est limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes; les délégations doivent faire ces interventions de leur place.

Je donne maintenant la parole au premier intervenant, le représentant de l'Arabie saoudite.

M. SHIHABI (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : Hier, le représentant d'Israël, faisant preuve d'arrogance et de démagogie, a fait des accusations fausses et sans fondement contre le Royaume d'Arabie saoudite et d'autres Etats frères dans une vaine tentative de détourner l'attention de notre assemblée de l'indéniable réalité de la collaboration pleine et étendue qui existe à l'heure actuelle entre les deux régimes racistes, colonialistes et colonisateurs du sionisme en Palestine et de l'apartheid en Afrique du Sud, lesquels, comme tout le monde le sait, ont de profondes affinités idéologiques que révèle l'oppression du peuple palestinien et du peuple noir d'Afrique du Sud.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Le plus révoltant dans la déclaration du représentant sioniste, c'est qu'il a présenté le colonialisme sioniste raciste comme un mouvement de libération. L'apartheid aussi avait été proclamé par ses auteurs comme un mouvement de libération. Libération pour qui? Pour les sionistes, c'est une liberté qui est obtenue aux dépens des libertés des Palestiniens et des autres peuples arabes. C'est la liberté d'envahir la Palestine qui est la patrie des Palestiniens, la liberté d'occuper la bande de Gaza et la Cisjordanie, les hauteurs du Golan, le sud du Liban et Jérusalem. C'est la liberté d'attaquer les peuples et les pays dans toutes les directions, de s'en prendre à toutes les lois, à toutes les conventions, bref, c'est la liberté d'occuper, de piller, de tuer, de mutiler, de voler, de chaparder, de terroriser et de mettre en esclavage d'autres peuples, de les priver de leur terre et de leurs foyers.

Voilà ce qu'est le "mouvement de libération sioniste"; un mouvement qui méprise tous les principes essentiels de la Charte des Nations Unies et toutes les normes civilisées de l'humanité. C'est la forme la plus odieuse de racisme et le jumeau de l'apartheid, car, comme le sionisme, l'apartheid a été proclamé mouvement de libération par ses praticiens de la minorité blanche. Liberté aux dépens de toutes les libertés de la majorité noire de l'Afrique du Sud. Combien de crimes sont commis aujourd'hui au nom de la liberté?

Le représentant sioniste a eu l'audace de parler de ce qu'il a appelé les pratiques dépassées d'esclavage. Le monde entier sait que ces accusations sont fausses et sans fondement. S'il pense qu'il peut détourner l'attention de l'Assemblée des conditions réelles de l'esclavage que les sionistes s'efforcent d'imposer aux Palestiniens et aux autres peuples qui combattent aujourd'hui vaillamment pour leur liberté et pour leurs moyens d'existence dans les territoires occupés, il se trompe grandement. La réalité a été dénoncée. Les preuves ont été apportées, fournies par de nombreuses études et rapports des Nations Unies et d'autres institutions internationales respectées. Les faits qui sont contenus dans ces documents parlent plus haut et plus fort que toute la démagogie et toute la rhétorique du représentant israélien.

Essayant de nouveau, sans succès de mentionner l'Arabie saoudite, parmi d'autres pays frères, comme fournisseurs favoris de pétrole du régime raciste de l'Afrique du Sud, le représentant sioniste s'est efforcé une fois encore de

M. Shihabi (Arabie saoudite)

détourner l'attention de l'Assemblée de la collaboration économique étendue, qui ne fait que se renforcer, entre l'entité sioniste israélienne et le régime raciste d'Afrique du Sud, collaboration que le représentant sioniste lui-même a reconnue en nous annonçant officiellement qu'Israël était le 17ème sur la liste des partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud - le 17ème sur la liste officielle, le premier sur la liste réelle.

Contrairement à l'entité sioniste, à la création duquel des personnalités sud-africaines ont participé, le Royaume de l'Arabie saoudite est résolu à maintenir un embargo économique strict contre l'Afrique du Sud dans tous les secteurs, et plus particulièrement dans celui des produits pétroliers. Il respecte toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies. Ainsi le Royaume d'Arabie saoudite s'est entièrement conformé à la résolution 25/5 du 6 mai 1981 de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole, qui impose un embargo global pétrolier contre l'Afrique du Sud raciste. C'est là la stricte ligne de conduite de l'Etat saoudien, qui exige que des certificats de livraison au point de destination soient fournis par tous les acheteurs de pétrole saoudien ainsi que la garantie que le pétrole ne pourra être revendu à des proscrits internationaux tels qu'Israël ou l'Afrique du Sud raciste. Ces certificats assurent ainsi que les transporteurs et les acheteurs de pétrole saoudiens ne détourneront pas leurs quotas de pétrole ou ses dérivés vers le Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud.

En fait, pour des raisons de principe, le Gouvernement saoudien a toujours examiné sérieusement et soigneusement toute information provenant de source crédible et responsable mentionnant une violation possible des conditions qu'impose le Royaume saoudien aux acheteurs de pétrole. A cet égard, le Gouvernement saoudien continuera de prendre les mesures nécessaires en cas de preuve de violation de ces règlements.

Compte-tenu de ces considérations, il serait peut-être utile que l'Assemblée générale examine plus attentivement la collaboration étendue et complète qui existe entre les deux régimes coloniaux et racistes, le sionisme et l'apartheid, qui va de la prolifération nucléaire jusqu'à à une coopération en matière de sécurité et d'oppression policière, comme il est prouvé dans le rapport du Comité spécial contre l'apartheid (A/39/22/Add.1 du 5 novembre 1985).

M. AL-KAWARI (Qatar) (interprétation de l'arabe) : Dans sa déclaration d'hier, devant l'Assemblée, le représentant de l'entité sioniste a voulu semer le

M. Al-Kawari (Qatar)

doute sur la position de mon pays vis-à-vis du boycottage imposé contre l'autre régime raciste d'Afrique du Sud. Tout en étant absolument certaine que ces mensonges ne tromperont personne, puisque la communauté internationale est habituée à entendre de telles provocations de la part de ce représentant, ma délégation voudrait toutefois redire que les allégations contenues dans cette déclaration sont fausses et non fondées.

Mon pays s'est engagé à respecter les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, la Ligue des Etats arabes et l'Organisation des Etats arabes exportateurs de pétrole. Il condamne tout commerce avec ce régime. Ce sont les médias sionistes qui, sciemment, propagent et diffusent de telles informations, espérant ainsi induire en erreur l'opinion publique et détourner l'attention de la collaboration et de la coopération illimitées existant entre les deux régimes racistes de Tel-Aviv et de Pretoria, dans les domaines politique, militaire, économique et nucléaire.

M. Al-Kawari (Qatar)

Les documents des Nations Unies en apportent une confirmation sans équivoque. Notre position à l'égard de ces deux régimes racistes est une position de principe. Nous ne faisons aucune distinction entre les deux régimes.

Un des objectifs visés par le représentant de l'entité sioniste lorsqu'il propage ses accusations mensongères contre les Etats arabes c'est de dénigrer les relations étroites qui existent entre les pays arabes et les pays africains et qui provoquent sa haine et sa colère.

Nous souhaitons confirmer ici que ces relations afro-arabes sont des relations de principes, des relations stratégiques qui sont indispensables aux deux parties. Ces relations ne seront pas entamées par ces vils procédés parce qu'elles se fondent sur un esprit de solidarité et sur la reconnaissance mutuelle de leur importance.

Par conséquent, ces mensonges s'envoleront avec le vent.

M. DAVIS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Le représentant du Nicaragua a mis en contraste l'appui que les Etats-Unis accordent aux combattants de la liberté appartenant à l'opposition nicaraguayenne et la prétendue absence de soutien de notre part au peuple d'Afrique du Sud et de Namibie.

Les Etats-Unis n'ont pas à recevoir d'instruction de la part d'un gouvernement dont la politique a ruiné l'économie et les libertés de son propre peuple et qui est enclin à propager chez ses voisins le fléau de la guerre et la doctrine discréditée du marxisme-léninisme.

Par leur politique, y compris les mesures que le président Reagan a annoncées par décret en date du 9 septembre, les Etats-Unis ont encore défini et élargi leur opposition implacable à l'apartheid.

Le Représentant permanent de l'Union soviétique a décrit la politique d'engagement constructif des Etats-Unis comme une politique hypocrite. Qu'y a-t-il de plus hypocrite que de fournir des armes et des conseillers à certains pays en Afrique et ailleurs, tout en formulant des vœux pieux pour la paix?

La politique des Etats-Unis à l'égard de l'Afrique du sud demeure parfaitement limpide : faciliter une transformation pacifique de cette malheureuse société, d'un Etat dominé par une minorité en un Etat qui s'appuie sur le consentement actif de tous les gouvernés. L'engagement constructif n'implique aucun compromis avec l'apartheid. "Constructif" est le contraire de "destructif".

M. Davis (Etats-Unis d'Amérique)

Les Etats-Unis persévéreront dans la réalisation de leur objectif précis qui est d'amener un changement pacifique vers une société véritablement juste en Afrique du Sud.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Je crois savoir qu'un certain nombre de projets de résolution seront présentés au titre de ce point, dont certains pourront avoir des incidences budgétaires. Le vote sur ces projets de résolution aura lieu par conséquent à l'occasion d'une séance ultérieure.

La séance est levée à 18 h 45.